1re ANNÉE | N° 24 | 16 MAI 1896

REVUE
ANGLO-ROMAINE

RECUEIL HEBDOMADAIRE

Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ... et tibi dabo claves ...

MATTH. XVI. 18-19.



Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.

ACT. XX. 28.

SOMMAIRE :

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE CASSETTE

1896

Les opinions émises dans les articles signés n'engagent que la responsabilité des auteurs.

MÉDAILLE DE JEANNE D'ARC

Jeanne terrassant la Franc-Maçonnerie

A l'heure présente, un peu partout, mais surtout en France, deux armées sont aux prises : l'armée de Dieu et de la religion, et la franc-maçonnerie.

Le Souverain Pontife a dénoncé *le danger qui menace la société civile*, en même temps que *le caractère criminel de la secte, ses projets et ses artifices.*

Il invite les chrétiens à combattre et à repousser l'*ennemi*, non pas avec des armes dissimulées ou dans les ténèbres, mais en pleine lumière et bien ouvertement.

On a voulu répondre à la voix du Pape, par **une médaille** que chacun porterait comme un signe de sa foi et de sa soumission.

Cette médaille qui est une véritable œuvre d'art, réunit l'amour de l'Eglise et l'amour de la France sous les traits de Jeanne d'Arc terrassant la Franc-Maçonnerie.

Tout le monde connait l'ordre venu du grand Maître interdisant aux loges d'accepter la fête nationale de Jeanne la bonne Française, et l'opposition que la secte continue de faire à la Pucelle et à son triomphe.

C'est de là que vient l'idée ou le dessin de la médaille.

Jeanne à cheval, armée du secours de Dieu, ne porte ni casque ni épée ; elle tient seulement son étendard où brillent les noms de Jésus et Marie. De l'extrémité de la hampe, elle frappe et traverse le dragon représentant la Franc-Maçonnerie. Le monstre est revêtu des insignes maçonniques ; dans sa rage impie il renverse le calice et l'hostie, et il exhale son cri de rage ; *Ni Dieu ni Maître.* Le cheval se cabre au-dessus des Saints Mystères profanés ; et Jeanne triomphe dans sa faiblesse, en poussant le cri de guerre : *De par le Roi du Ciel !*

On a su, avec un art parfait, renfermer dans les limites étroites d'une médaille tout ce drame religieux et patriotique. C'est un petit chef-d'œuvre de dessin et de gravure.

Nous tenons cette médaille en argent à la disposition de nos lecteurs.

Il suffit d'adresser, en mandat-poste, autant de fois **4 fr. 25** que l'on désire recevoir d'exemplaires.

Par unité, ajouter **0 fr. 30** en sus pour la recommandation à la poste.

Par quantité de **1** douzaine et au-dessus, et pour les localités desservies par le chemin de fer, en raison de la valeur déclarée, compter un minimum de **deux francs** pour le port et l'emballage.

Envoyer les lettres et mandats à M. l'administrateur de la *Revue*, 17, rue Cassette.

JACQUES DE SAROG

ET LE SAINT SACRIFICE OFFERT POUR LES MORTS

Jacques de Sarog, regardé tant par les catholiques que par les hérétiques orientaux comme un des plus célèbres docteurs syriens, vivait dans la seconde moitié du ve siècle. Sa science profonde et ses grandes vertus le firent élever au siège de Sarog ou, pour parler plus exactement, de Batna de Sarog (Sarog est une contrée de la Mésopotamie), vers l'an 519 ou 521. Il mourut le 29 novembre 522.

J'ai évité à dessein de donner au grand écrivain, appelé par ses compatriotes « la flûte du Saint-Esprit, la guitare de l'Église », le nom de saint, parce qu'il existe une controverse pour savoir si ce titre lui convient ou non.

Ceux qui le lui refusent (en général tous les savants occidentaux) s'appuient surtout sur les faits suivants : *a*) Parmi les anciens, Bar-Hebræus, célèbre historien jacobite, affirme que Jacques de Sarog était de sa secte. *b*) On a de l'évêque de Sarog : 1) une lettre aux chrétiens de Negream ; or, dans cette lettre, Jacques professe le monophysisme. 2) Dans une homélie, le grand évêque admet la même doctrine. 3) Enfin, une lettre de l'évêque de Sarog contient des anathèmes, des excommunications contre Léon le Grand et le concile de Chalcédoine.

Ce sentiment est partagé par M. Guidi, savant orientaliste, professeur à la Sapience, par M. Bedjan, prêtre de la Mission, M. Martin, par Wright, etc.

Ceux qui sont de l'opinion contraire : *a*) objectent le culte rendu à Jacques de Sarog par différentes Églises, notamment par les Nestoriens, ennemis acharnés des Jacobites. *b*) Pour ce qui regarde Bar-Hebræus, Assemani et Mgr Abbeloos répondent : Abulpharage (Bar-Hebræus) est monophysite ; dès lors, rien d'étonnant, s'il classe Jacques de Sarog parmi ceux de sa secte, puisque d'autres hérétiques vont jusqu'à fabriquer souvent des pièces entièrement fausses afin de ranger des hommes illustres parmi leurs coreligionnaires. *c*) Quant aux lettres adressées tant aux chrétiens de Négream qu'aux moines de Mar Bassus, elles ont dû être fabriquées par des hérétiques

ainsi que son homélie : c'est le sentiment des Chaldéens de la Mésopotamie et des Maronites.

Mgr Abbeloos et M. Bickell, depuis l'apparition des lettres citées, ont abandonné cette seconde opinion pour embrasser la première.

Nous aurons occasion de reprendre plus tard à loisir cette question. Ces quelques mots suffiront aujourd'hui pour présenter à nos lecteurs l'auteur du traité que nous allons traduire.

Dans ce petit traité on remarquera surtout les vérités suivantes : *a*) le sacrifice de la messe offert pour les morts et son efficacité; *b*) le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ : *c*) la présence de Notre-Seigneur dans le sacrement de nos autels; *d*) l'appel à l'autorité de l'Église dans les points douteux ; *e*) le baptême des enfants avant l'âge de raison.

Le texte dont nous donnons la traduction se trouve dans le cinquième volume de la *Vie des saints et martyrs*, de M. Paul Bedjan. L'éditeur bien connu de cet ouvrage l'a fait copier sur le manuscrit 196, fol. 441 de Paris, et la copie a été collationnée avec le manuscrit 116 de la bibliothèque Vaticane.

SUR LE SAINT SACRIFICE OFFERT POUR LES MORTS

Si [je savais] qu'il y eût quelqu'un pour m'écouter favorablement
Je lui aurais communiqué mes pensées pleines de bon sens.
Pourquoi, en effet, parler à un homme qui ne me porte point affection?
Sans affection dans le cœur aucune parole ne saurait être profitable.
L'homme qui n'a que du dégoût pour les choses spirituelles,
Par le fait même ne fait pas grand cas de la doctrine.
Le monde, rejetant petit à petit loin de lui les bonnes habitudes,
Bannit conséquemment de son être la foi, l'espérance et la charité.
La crainte du Seigneur qui est la cause de tout bien,
Diminuant dans le cœur des hommes, ceux-ci perdirent l'usage des [sacrifices;
Aussi la malice, prenant possession de la terre,
Rendit la pratique de la vertu difficile.
Les hommes ne négligèrent pas seulement de faire l'aumône,
Mais encore le sacrifice pour les défunts eut le même sort.
De tous les vœux, de tous les dons et dîmes,
Une seule chose resta aux hommes de ce siècle :
C'est le sacrifice [de l'autel institué] pour les sanctifier.
Et pourtant ils le négligent et ne le vénèrent pas, comme il convient.
Le pain et le vin, qui sont le sacrifice du corps et du sang [du Christ],

Ont été le fondement de tous les sacrifices [anciens]:
C'est par le sacrifice [de nos autels] que les anciens se sont approchés de
[Dieu.
C'est grâce à ce sacrifice que, nous autres aussi, nous recevons par-
[don du Seigneur.
Le pain et le vin étaient la matière dont se servait Melchisedech
Pour sacrifier au Dieu [Très Haut] d'une manière mystique.
Il offrait ce sacrifice immaculé et sans tache,
Pour représenter les choses qui devaient un jour s'accomplir.
[Melchisedech], qui a été choisi Pontife parfait pour l'éternité.
De tous les sacrifices ne choisit que le pain et le vin.
Lui [grand Prêtre], qui jugeait sainement de toutes choses,
Connaissait que le sacrifice [du pain et du vin] pouvait, seul, puri-
[fier le monde.
Il savait qu'avant lui Abel et Noé avaient offert des sacrifices sanglants.
Aussi il omit d'offrir au Seigneur le sang des animaux.
Son esprit discernait donc avec justesse,
Que le pain et le vin étaient le seul sacrifice à offrir à Dieu.
Les mystères, qui sont aujourd'hui les soutiens de l'Église [de Jésus-Christ].
Ont été offerts par Melchisédech dans l'antiquité.
Aussi, Moïse, le grand prophète qui a offert des sacrifices,
Connaissait par l'esprit la beauté de cette oblation ;
Lui, qui a voulu que les pains de proposition fussent toujours sur la table.
Et sur cette [même table] il offrait tous les sacrifices d'une manière
[mystique.
Ayant un grand nombre de brebis et de bœufs à présenter au Seigneur,
Il préféra le pain à toutes ces offrandes, le voulant perpétuel.
[Le grand prophète] plaça le pain en présence du Très-Haut sur la table,
Et l'appela pain de proposition.
Ce pain donnait [1] de la valeur à tous les autres sacrifices,
Parce qu'il était la figure par excellence [2] du grand mystère du saint
[corps du [Christ].
Si les mains des anciens immolaient ce sacrifice ;
Combien ne serait-il pas avantageux à nous, si nous nous en servions :
Si l'ancienne loi se réjouissait d'un tel honneur pour elle,
Quels ne doivent pas être les efforts de la nouvelle pour le vénérer !
Si un simple pain matériel était plus honoré que tous les sacrifices,
[Quelle ne doit pas être notre vénération] pour ce grand sacrifice
[qui est aujourd'hui le corps [du Christ].
Les anciens avaient en vue ce grand sacrement quand ils immolaient leurs
[sacrifices :
Par là même, ils nous le montraient comme source de tout bien.
Et pourtant l'Église, fille du roi [des cieux], n'emprunte rien aux symboles
[antiques.
Quand elle prend aujourd'hui dans ses mains nos mystères et les
[rompt.

[1] Mot à mot : était l'ornement.
[2] Rendait excellent.

Dans le cénacle elle vit son Maître rompre son corps [sacré].
Cette vue lui apprit à faire de même tous les jours selon le commandement du Seigneur.
Ce n'est pas Melchisédech qui a appris à l'Église à agir de la sorte,
Mais [l'Épouse du Christ] vit son Maître et elle suit chaque jour son exemple.
Ce n'est pas de Moïse, qui était un homme mortel, que l'Église a appris cette pratique.
Mais c'est Jésus, Fils de Dieu, qui lui a enseigné ce mystère.
Aussi elle est fière et orgueilleuse de voir instituer cette offrande,
Parce que les vivants et les morts peuvent en tirer leur profit.
Pourquoi cette grande source de bien pour chacun de nous
N'est-elle plus fréquentée par les hommes, mais est-elle complètement négligée?
Les mortels ont méprisé ce pain sanctifiant et ils n'en font pas grand cas.
Faut-il pour cela nommer les personnes qui négligent cette pratique?
Non, je n'accuserai personne de ceux qui m'écoutent et qui me comprennent.
Je ne dirai pas non plus que vous avez de l'affection [à ce sacrement];
Qu'il me soit permis cependant de faire entendre ma voix à vous qui m'écoutez avec affection,
C'est la charité que je vous porte qui me presse de vous adresser les paroles suivantes.
Aussi recevez-les avec le même amour :
Ne négligez jamais de poser le pain sur la table du Seigneur;
Et versez chaque jour son vin d'une manière spirituelle.
Apportez avec amour du pain et du vin au sanctuaire [du Seigneur]
Afin que le prêtre l'offre au Très-Haut à votre intention.
Moïse avait fait mettre sur l'Ephod du [grand prêtre] les noms des douze tribus,
Afin que le Pontife en fit souvenir en entrant dans le saint des saints.
Quant à vous, offrez le pain Eucharistique pour vous et pour vos défunts,
Donnez-le au prêtre pour l'offrir au Seigneur.
Faites un grand banquet, invitez vos morts, et ils y viendront,
Ils s'approcheront de l'autel qui est un lieu de repos pour tous les esprits.
C'est en cela que tous témoignent l'affection que vous portez à votre défunt.
Le deuil que vous feriez pour l'honorer ne lui profiterait de rien.
Offrez au Seigneur son nom, ses intentions avec le don que vous faites,
Tenez pour assuré que votre foi ne restera jamais sans être récompensée par la Justice [même].
Faites donc mémoire de lui sur l'autel du sanctuaire,
Avec du pain et du vin qui sont le sacrement du corps et du sang [du Christ].
Je m'adresse maintenant d'une manière spéciale aux femmes chrétiennes.
Je leur dirai, si elles daignent m'écouter favorablement :
Vous allez au tombeau pour pleurer,
Pour montrer par vos gémissements votre affection à vos défunts.

Vous avez abandonné l'Église, ses offices, ses hosties;
Vous vous en êtes allées au cimetière pour pleurer les personnes qui [vous sont chères,
O femme croyante, cherchez votre mort chéri dans le temple saint,
Auprès du Seigneur entre les mains duquel sont toutes les âmes.
N'allez pas au tombeau vous adresser au défunt; il ne vous écoutera pas,
Il n'est pas là, mais cherchez-le dans le lieu de propitiation,
Où les âmes des défunts font leur séjour,
Parce que le sanctuaire est le lieu de repos pour ces saintes âmes.
Là est leur nom, là est leur mémoire,
Dans le grand livre de la Divinité qui contient tout.
Le sang du Sauveur, répandu sur la croix, donne la vie aux âmes,
Il les attire de toutes ses forces à venir à lui.
Si donc votre défunt, ô femme, est dans le sanctuaire,
Pourquoi allez-vous comme une folle le chercher au séjour des morts?
Vous avez perdu votre bon sens, votre foi est bien faible,
C'est la coutume qui vous a entraînée à chercher ces folies;
Un sentiment naturel vous a attirée au tombeau pour parler à votre mort.
Vous n'avez pas vu que par là vous avez causé un grand scandale [à [vos proches.]
Si votre cœur avait un peu d'amour pour Dieu,
Au lieu de pleurs et de gémissements, vos lèvres ne proféreraient [que la prière.
Rejetez donc, ô vous qui êtes dans la douleur, rejetez ces habitudes insen- [sées,
Mettez toute votre confiance dans la foi qui vous anime.
Que votre affection pour votre cher défunt soit plus raisonnable
En faisant mémoire de lui dans les offrandes et dans les prières.
Les gémissements que vous ferez entendre au cimetière ne profiteront pas [à votre mort;
Mais c'est votre offrande qui sera d'un grand secours à vous et à [votre défunt;
Les larmes que vous avez répandues au sépulcre,
Répandez-les ici dans l'Église; faites cela avec discernement.
Toutes les choses dignes de respect ne sont faites qu'avec inconsidération,
Le monde entier s'adonne aux futilités et cela avec une extrême [ardeur.
Le mort est privé de l'oblation qui lui viendrait en aide,
On préfère aller au tombeau adresser la parole à celui qui n'écoute [personne.
Ce qui est pressant est omis avec une entière négligence,
Ce qui mériterait d'être laissé de côté est pratiqué injustement,
On n'imite pas l'exemple d'Abel qui offrit les plus belles et les plus grasses [de ses brebis;
Ni Noé le juste qui immola les animaux purs qui lui restaient;
Ni Abraham qui sacrifia des génisses au Très-Haut;
Ni Jacob qui donna à la Divinité la dixième partie de ses biens.
Que dire de Loth qui, pour pratiquer la justice, livra ses filles?

Et du grand Moïse qui ordonna que les premiers nés des animaux [fussent immolés?
Le Tabernacle nous est décrit comme orné de l'or et de l'argent des [Hébreux.
L'Ecriture ajoute que chaque homme apportait à la maison du Sei-[gneur
Dans la mesure de son possible, du coton filé, des ornements [précieux.
C'est par les sacrifices, par les vœux, par les dîmes et par les présents [choisis,
Que les justes [de l'Ancien Testament] montrèrent leurs sentiments [à Dieu.
La même occasion vous est offerte aujourd'hui pour immoler votre sacrifice.
Et pourtant vous méprisez, vous négligez le don qui peut vous aider.
La cause en est que la charité se refroidit et la foi s'en va des cœurs des [hommes.
Aussi l'âme est dans les ténèbres, l'iniquité va en augmentant, [l'oblation une fois omise.
Le pain [matière] du sacrifice, qui est une véritable offrande de l'âme, est [laissé de côté.
Personne n'en apporte au sanctuaire selon la coutume.
L'humanité se dégoûte de ce qui est précieux et beau,
Pour ne s'adonner qu'à ce qui nuit au bien de l'âme.
[Les parents] du défunt, ne songeant qu'à partager l'héritage qu'il laisse.
Ne pensent nullement à offrir des dons pour son âme.
Les mauvais héritiers ont pris son bien, puis ils oublient son affection à leur [égard.
Inutile de dire que tout ce qu'il leur laisse ne servira pas à offrir pour [lui un sacrifice.
Semblables aux voleurs de grand chemin, ils ont partagé les habits qu'il [possède,
Ils jettent le sort sur ses plus belles possessions.
La seule différence qui existe est que les premiers partagent le butin en [paix.
Tandis que les derniers le font avec colère, contestations et disputes.
Conséquemment les héritiers sont plus méchants que les voleurs,
Parce qu'ils méprisent, chaque jour et en toute chose, l'amour du [défunt pour eux.
Si, en effet, il y avait dans leur cœur l'amour de Dieu,
Ils l'auraient regardé comme un frère dans le partage de l'héritage.
Ils auraient gardé une partie de son bien qu'ils partagent,
Pour l'offrir ensuite en mémoire et en sacrifice pour lui,
Mais, comme ils sont loin de la justice et de l'équité,
Ils ont pris, partagé son héritage, oublieux du bienfait rendu.
Il en est tout autrement de celui qui a dans le cœur l'amour de Dieu :
Après la mort il montre à la personne aimée qu'il ne l'oublie pas :
Aussi, par les dons, par les sacrifices et par les prières,
Il ne cesse de faire mémoire de lui devant le Seigneur dans le saint [Temple.

Que les défunts tirent profit des sacrifices qu'on fait pour eux,
Cela m'est évident et je n'ai pas besoin d'interroger [d'autres personnes sur ce point].
Si pourtant quelqu'un persistait à me questionner sur des choses évidentes,
Il lui est facile d'apprendre toute la vérité dans l'Ecriture.
Judas Machabée, ce guerrier courageux et juste,
Avait compris qu'il fallait offrir un sacrifice pour les morts.
La grande foi de cet homme mit cela en pratique,
Et la victoire remportée sur l'ennemi témoigne hautement que son sacrifice fut agréable.
Le Triomphe éclatant dont il a été témoin,
Déclare que les morts ont tiré profit du sacrifice de cet homme sage.
[Judas Machabée] était donc un homme courageux, un homme de Dieu,
Intendant fidèle, intelligent, et plein de zèle [pour les intérêts du Seigneur].
S'il a offert des sacrifices pour les morts, afin de les sanctifier,
C'est pour apprendre au monde son action louable et digne d'être imitée.
Si alors que la mort régnait sur le monde et le dominait,
Les sacrifices ont pu sanctifier les morts malgré sa puissance;
Que doit-il en être, maintenant que le pouvoir de la mort est détruit et réduit à néant.
Aussi personne ne doute de l'efficacité du don propitiatoire pour les défunts.
De même que le Prêtre Judas offrit au Seigneur le sang des animaux,
Et que par ce sacrifice il lui réconcilia les morts et en obtint le pardon de leur impureté;
Ainsi l'Église, aujourd'hui, non par des sacrifices infirmes,
Sanctifie les morts, mais par le sang du [Dieu] Immortel
Concluons donc : si cette oblation ordinaire de Judas obtint la rémission des péchés,
Combien plus la mort du Fils de Dieu ne nous justifiera-t-elle pas!
Pour les âmes des défunts le Prêtre entre dans le sanctuaire,
Il place sur l'autel du pain et du vin véritables,
Il y fait mémoire de la mort et de la résurrection de Jésus,
Il invite tous les défunts à se purifier par l'oblation.
De tous ceux qui ont choisi et apporté le pain Eucharistique il fait commémoraison,
Ainsi que de toutes les personnes qui ont quitté ce monde.
[Le ministre du Seigneur] fait donc mémoire de tous les défunts,
A cet effet il invoque le Père en lui représentant la mort de son Fils.
L'Esprit vole, descend des cieux et demeure sur l'oblation,
Il s'unit à ce pain mystérieux et le pain devient corps [de Jésus-Christ],
Et, par son épanchement sur le vin mélangé, il le fait sang [de Jésus-Christ].
Dès ce moment le corps et le sang [de Notre-Seigneur] est un sacrifice qui sanctifie tout.

Par ce sacrifice le prêtre purifie tous les morts :
Dans cette même offrande se trouve la force pour vaincre la mort [et détruire son empire.
A l'odeur de vie, qui s'exhale de ce grand sacrifice,
Tous les esprits se rassemblent et viennent pour se purifier.
Du corps du Fils de Dieu qui est la résurrection,
Tous les jours les défunts respirent la vie et se sanctifient.
C'est pourquoi pensez à l'offrande pour vos morts,
Au sacrifice qui peut tout et qui sanctifie vos défunts.
Quelqu'un dira que le mort n'obtient pas la rémission [de ses péchés],
Et que le sacrifice qui donne la vie ne lui profite pas ;
Parce que d'autres le font pour lui et qu'il n'en a pas conscience,
Et que ses propres œuvres et non pas celles d'autrui lui sont à profit.
L'action de l'homme qui vit est excellente à cause de son oblation,
C'est donc à celui qui fait l'offrande et non pas à d'autres que cela [est avantageux.
Car le don que fait le vivant pour le mort,
Comment sans lui peut-il lui venir en aide ?
Quelle participation y a-t-il entre le premier et le second ?
Le vivant a choisi et a apporté le don, lui seul donc est secouru.
Je réponds à celui qui parle de la sorte :
Il y a un usage dans l'Église de sanctifier ceux qui n'en ont pas con- [science,
L'enfant qui est baptisé ne s'apercevant pas de son baptême,
A-t-il reçu sa sanctification ou non?
De même que vous dites : L'Église purifie ceux qui n'ont pas conscience de [cela,
Et la foi ressuscite les morts sans aucun doute ;
Ainsi [l'Église] reçoit le nouveau-né des mains de ses parents,
Elle le baptise, le purifie et le sanctifie sans aucune participation de [la part de l'enfant].
Si le saint (sacrifice) ne purifie pas comme vous dites,
Le baptême non plus, l'enfant n'en ayant pas conscience.
Conséquemment tous les mystères de l'Église sont vains,
Inutilement elle se met en peine pour les défunts afin de les purifier.
Pourquoi le Prêtre dit-il : Priez pour tous ceux qui sont décédés ?
Pourquoi baptise-t-il l'enfant sachant que le nouveau-né n'a pas de [part dans cette action?
Voici que des parents chrétiens portent leur enfant au baptême,
Le Seigneur, voyant leur nouveau-né, le sanctifie ;
Il le met dans le rang de l'adoption des enfants, sans aucune connaissance [de sa part,
Et il écrit son nom dans l'Église des premiers-nés sans que le jeune [enfant s'en aperçoive.
De la même manière les héritiers du mort qui a quitté ce monde,
Apportent en son nom du pain et du vin au saint autel,
Une prière se fait de la part du prêtre et du peuple au sujet des décédés.
Le Seigneur purifie (accorde indulgence) au mort dont on fait [mémoire.

Si donc le mort n'est pas purifié par l'oblation,
Ni l'enfant non plus dans le baptême n'a reçu l'adoption des enfants [de Dieu].
Si l'oblation des vivants aux seuls vivants profite,
Les parents qui se sont mis en peine de baptiser leurs enfants, eux [seuls en ont tiré avantage.
Où est donc maintenant la foi qui vivifie les morts,
Qui excite les hommes à prier pour les décédés afin de les purifier?
La foi conduit les enfants au baptême pour les sanctifier,
Elle a la ferme espérance d'obtenir ce qu'elle demande et elle n'est [pas repoussée.
La confiance de l'Épouse du Roi est donc bien fondée et ne se trompe pas,
Sa foi est belle et grande et ne mérite aucun blâme.
Par des mystères augustes l'Église sert son maître d'une manière spiri-[tuelle,
Les Anges sont dans un saint étonnement en voyant son culte.
La foi de l'Église est celle-ci, ô vous qui comprenez bien les choses :
Qu'elle [l'Église] peut faire du pain et du vin le corps et le sang [du [Christ],
Elle rompt le pain et [après cela] elle ne connaît que le corps [du Christ],
Elle mélange le vin et elle affirme que le sang se trouve dans la [coupe.
Elle invoque le nom des morts sur l'oblation,
Et les associe à ses sacrifices spirituels.
Elle les assemble au souper du corps et du sang [du Seigneur].
Ceux-ci se réjouissent avec elle de ses institutions d'une manière [spirituelle.
O vous qui comprenez bien les mystères de la foi,
Sans hésitation aucune, faites des offrandes pour vos défunts.
Pourquoi donc les usages que l'Église a appris à ses enfants tombent-ils [en décadence?
Beaucoup à leur égard témoignent du dégoût, de la froideur, et les [oblations ne sont pas pratiquées :
Car en cachette, avec mépris et dédain,
On apporte l'offrande à la maison du Seigneur, pour qu'on la lui [présente.
Il y a beaucoup d'hommes qui ont décidé de ne jamais présenter leur obla-[tion,
Il y en a aussi qui l'apportent, mais ils font cela sans intelligence.
C'est par les mains de leur servante qu'ils envoient le sacrifice dans la [maison de Dieu,
Comme si c'était une chose honteuse de porter dans ses mains le [don du Très-Haut.
Aux serviteurs méprisables qui sont pour les choses moindres,
Le maître commande d'apporter son oblation, mais il ne se présente [pas.
Pourquoi donc vos mains ne présentent-elles pas, ô homme instruit, votre [sacrifice,

A l'exemple d'Abraham qui prit sur ses épaules le veau [qui devait
[servir de repas aux Anges]?
Lui et son épouse n'avaient d'autres préoccupations que le service.
Ce sont leurs propres mains et non celles du prochain qui ont fait
[cette action méritoire.
De nos jours la foi est diminuée dans l'âme des hommes;
Aussi la charité se refroidit et le discernement des belles choses
[s'en va.
Quel est le riche qui, portant l'oblation dans la maison de Dieu,
La prend dans ses mains pour la présenter au lieu de propitiation?
Quand le riche se décide à présenter son oblation, il donne des ordres
Aux plus humbles de sa maison de présenter son offrande et lui se
[tient loin.
Heureuse la veuve qui dans ses mains porte le sacrifice,
Heureuse la femme stérile se chargeant de son don avec fierté!
Elle n'envoie pas son offrande comme le riche,
C'est elle-même qui la présente, et, avec componction, elle prie le
[ministre du Seigneur de la recevoir.
Elle est semblable au prêtre qui introduit auprès du Seigneur son don,
Et fait mémoire [par ce sacrifice] de ses défunts avec componction
[et douleur.
Elle seule a compris qu'il fallait le choisir et le présenter au Seigneur;
Et non pas le riche qui envoie son don à Dieu comme à un pauvre.
Aimez l'offrande que présente la veuve,
Parce qu'elle y a mêlé ses larmes, son amour et sa foi.
Le don est dans ses mains, les larmes dans ses yeux, la louange dans sa
[bouche.
Comme son oblation, le discernement de sa foi est grand,
Car seul, le sacrifice fait avec amour est accepté
Béni soit celui qui a, dans sa charité, sacrifié son Fils unique pour
[beaucoup.

J.-N.

LE SACRIFICE DE LA CROIX ET LE SACRIFICE DE L'AUTEL

Comme nos lecteurs l'ont pu voir, une assertion d'ordre historique du Rev. P. Puller, touchant certaines opinions théologiques relatives au Saint Sacrifice de la messe, a été l'objet d'une contradiction formelle dans cette revue. Nous avons publié, en effet, à ce sujet, dans notre dernier numéro, un travail du Dr N. Paulus, qui nous était parvenu le premier. Nous donnons dans ce numéro-ci deux nouveaux articles sur la même question, mais la traitant à quelques autres points de vue; l'un est de M. l'abbé Richardson, l'autre du R. P. Dummermuth, dominicain. Un troisième article nous est annoncé, et l'on nous dit que Mr Puller se proposerait de répondre à ses contradicteurs.

Dans les intéressants articles, publiés dans la *Revue Anglo-Romaine* des 1, 8 et 15 février, le Rev. F. W. Puller s'est efforcé de prouver que l'Église anglicane n'a jamais condamné le Sacrifice de la Messe, et que sa condamnation des « Sacrifices of Masses » ne vise pas la définition du Saint Concile de Trente. Je n'ai aucune intention d'attaquer la thèse du savant anglican. Tout ce qui tend à rapprocher nos frères séparés de la pureté de la doctrine catholique, est pour moi, comme pour tous les amis de l'unité, un sujet de joie.

Mais, dans le cours de son intéressant travail, le Rev. Puller a émis deux assertions qu'il m'est impossible de passer sous silence, non seulement dans l'intérêt de la vérité historique, mais aussi pour rendre justice à nos ancêtres catholiques.

La première de ces assertions a un caractère historique, c'est de celle-là que je désire traiter en premier lieu. La seconde est avant tout théologique, et je la laisse entre les mains, bien plus capables que les miennes, du R. P. Dummermuth, dominicain et professeur de théologie dogmatique, à Louvain, dont la réputation est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en dire davantage [1].

L'assertion que je me permets de contester et qui se trouve répétée plusieurs fois dans les articles de M. Puller, c'est qu'à l'époque de la Réforme il existait une opinion ou plutôt, comme la qualifie fort bien M. Puller, « une infâme hérésie » qui soutenait que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas satisfait sur la croix pour tous les péchés des hommes, mais seulement pour le péché originel et pour les péchés

J'ai traité les deux questions dans un article de la « Dublin Review », janvier 1890. « The Sacrifices of Masses ».

actuels commis avant la consommation du sacrifice sanglant. Quant aux péchés actuels commis depuis la mort de Jésus-Christ sur la croix, c'est par le Sacrifice de la Messe que Notre-Seigneur offre une satisfaction et une expiation suffisantes. En un mot, que ces deux sacrifices ont deux buts différents : celui de la Croix, l'expiation du péché originel et des péchés actuels commis sous l'ancienne loi, et celui de l'autel, l'expiation des péchés actuels commis sous la loi nouvelle.

Cette hérésie, nous assure M. Puller, n'était pas seulement la thèse de quelques théologiens extravagants et peu connus, elle était très répandue; c'était même la doctrine populaire, surtout en Angleterre et en Allemagne. Comme preuve, M. Puller cite des sermons de certains réformateurs anglais, mais surtout et avant tout, la déclaration de « la Confession d'Augsbourg », qui en effet attribue cette doctrine aux catholiques. Bossuet, dans son œuvre immortelle, l'*Histoire des Variations*, liv. III, art. 53, avoue qu'à la Diète d'Augsbourg cette accusation fut portée, et il faut avouer que si elle avait été soufferte par les catholiques présents à cette importante réunion, ce serait une présomption très grave de l'existence de la doctrine en question, du moins comme opinion tolérée dans les écoles catholiques. Mais que nous dit le grand Bossuet? L'accusation fut-elle admise? Tout au contraire. Voici les paroles mêmes de l'illustre évêque :

« On avait même inventé, dans la Confession d'Augsbourg, cette admirable doctrine des catholiques, à qui on faisait dire : « Que « Jésus-Christ avait satisfait dans sa passion pour le péché originel, et « qu'il avait institué la messe pour les péchés mortels et véniels que « l'on commet tous les jours. » Comme si Jésus-Christ n'avait pas également satisfait pour tous les péchés; et on ajoutait comme un nécessaire éclaircissement : « Que Jésus-Christ s'était offert à la croix, non seulement pour le péché originel, mais encore pour tous les autres; » vérité dont *personne n'avait jamais douté*. Je ne m'étonne donc pas que les catholiques, au rapport même des luthériens, quand ils entendirent ce reproche, se soient comme récriés tout d'une voix : « *Que jamais on n'avait ouï telle chose parmi eux* » (les italiques sont de Bossuet). Mais il fallait faire croire au peuple que ces malheureux papistes ignoraient *jusqu'aux éléments du Christianisme* [1]. »

Or, n'est-il pas évident qu'un pareil démenti, fait d'une manière aussi publique, et dans des termes aussi énergiques, renverse la thèse de M. Puller? Ne prouve-t-il pas que cette hérésie n'était ni populaire ni très répandue à l'époque de la Réforme? Mais j'ose dire qu'il prouve davantage. Il est sans doute parfois difficile de prouver ce que les logiciens appellent une universelle négative; cependant je me trouve disposé à reprendre pour mon compte le

[1] Bossuet, *Variations*, liv. III, art. 53.

défi de nos ancêtres catholiques de 1530, et de soutenir, jusqu'à preuve du contraire, qu'aucun théologien catholique n'a jamais soutenu que Notre-Seigneur Jésus-Christ par le sacrifice sanglant du mont Calvaire n'a pas satisfait pleinement et entièrement pour tous les péchés des hommes, jusqu'à la fin du monde. Une telle doctrine serait trop opposée à ce que Bossuet appelle si bien « les éléments du christianisme ». J'explique donc l'existence de cette accusation de deux façons : elle fut, ou bien une simple calomnie, et M. Puller sera, je pense, le premier à reconnaître qu'à cette époque néfaste les soi-disant réformateurs ne reculaient pas devant la calomnie; ou bien ce fut un simple malentendu, semblable à celui que l'éminent dominicain va expliquer dans l'article suivant : Un malentendu, c'est-à-dire une interprétation erronée d'une phrase parfaitement orthodoxe.

AUSTIN RICHARDSON.

Prêtre.

Lubbeek-les-Louvain (Belgique).

EXPOSÉ D'UN TEXTE

ATTRIBUÉ AU B. ALBERT LE GRAND

Cité dans un article de cette Revue

SUR LES ORDINATIONS ANGLICANES

Dans un article de cette revue sur « les ordinations anglicanes et le sacrifice de la messe[1] », M. F.-W. Puller a prétendu prouver par différents témoignages l'existence de certaines erreurs sur le sacrifice de l'autel qui avaient cours au temps de la Réforme. Parmi ces témoignages, il a allégué le suivant, tiré du premier des trente-deux sermons sur l'Eucharistie attribués au B. Albert le Grand : « Secunda causa institutionis hujus sacramenti est sacrificium altaris, contra quamdam quotidianam delictorum nostrorum rapinam. Ut, sicut corpus Domini semel oblatum est in cruce pro debito originali, sic offeratur jugiter pro nostris quotidianis delictis in altari, et habeat in hoc Ecclesia munus ad placandum sibi Deum super omnia legis sacramenta vel sacrificia pretiosum et acceptum. »

Ce passage contient-il « une erreur théologique, savoir que Jésus-Christ s'est offert sur la croix pour le péché originel et qu'il s'offre à la messe pour les péchés actuels »? Je ne le pense pas.

D'abord que faut-il entendre par ces mots : « *contra quamdam quotidianam delictorum nostrorum rapinam* »? Et par ceux-ci : « Corpus Domini offertur jugiter *pro nostris quotidianis delictis* in altari » ? Albert le Grand nous l'explique en plusieurs endroits de ses sermons. Dans le quatrième où il développe le second motif de l'institution du sacrifice de l'autel, il dit : « Excellit sacrificium nostrum cætera ratione virtutis, id est per effectum suæ bonitatis. Habet enim triplicem bonum actum in triplici statu fidelium, scilicet : 1° in hoc mundo, 2° in purgatorio, 3° in cœlo. In primo statu *peccata quotidiana relaxat*... Ser. V, XVII et XVIII : « Anima si peccaverit per ignorantiam, offeret arietem immaculatum » id est Christum... Gregorius : « Dominus dedit nobis sacramentum salutis, ut, *quia quotidie peccamus*, et *ille jam*

[1] *Revue anglo-romaine*, février 1896, p. 395.

pro nobis mori non potest, per hoc sacramentum remissionem consequamur ». Il s'agit ici des péchés véniels.

L'auteur dit dans le vingt et unième sermon : « Mala nostra sive languores sunt *quasi vincula culpæ*, quibus multæ stringuntur animæ, scilicet, 1° dæmonis tentatio, 2° fomitis repugnatio, 3° *cordis macula*, 4° Creatoris offensa... Contra hæc mala quatuor, ordinantur quatuor Dominici corporis fructus, qui nos liberavit a vinculis culpæ, 1° dæmonem fugat, 2° fomitem refrigerat, 3° *maculam cordis mundat*, 4° iram Dei placat. » Il explique ainsi le troisième fruit : « De tertio fructu, Isai. VI, 6 et 7 : « Volavit ad me unus de Seraphim, et in manu ejus calculus, quem forcipe tulerat de altari. Et tetigit os meum, ut dixit : Ecce tetigi hoc labia tua, et peccatum tuum mundabitur ». Lapis iste pretiosus sumptus de altari, significat corpus Christi : dum eo os cordis tangitur, *peccatum veniale mundatur* ». L'auteur prouve son assertion par le texte de saint Grégoire déjà cité : « Dominus dedit nobis sacramentum salutis, ut *quia quotidie peccamus*, et *ille jam mori pro peccato non potest*, per hoc *remissionem* consequamur. »

On lit dans le dix-neuvième sermon : « Circa spiritualem manducationem notandus est effectus hujus manducationis, scilicet *peccatorum remissio*... « Panem nostrum *quotidianum*, id est, cibum spiritualem, da nobis hodie; et dimitte nobis *debita nostra* ». Math. VI. Ambrosius : Qui manducant spiritualiter, *virtutem* carnis et sanguinis Christi dicuntur sumere, et vere manducare : quia ipsam corporis Christi *efficientiam* quotidie sumunt », id est, *remissionem peccatorum* », c'est-à-dire des péchés véniels, car d'après l'auteur, « manducare spiritualiter » ne convient qu'à ceux qui sont exempts de péché mortel : « Modus manducandi spiritualis est quo *boni* manducant ». Augustinus : « Panem de altari spiritualiter manducare, est *innocentiam* ad altare portare[1]. »

Dans le trente-deuxième sermon, l'auteur dit : « Potus sanguinis Christi sacramentalis digne sumptus *peccata quotidiana relaxat*, et hoc triplici ratione : quia tria mala sunt *in peccato veniali*, scilicet 1° quædam macula conscientiæ, 2° quædam pœna tristitiæ, 3° et quædam adversitas divinæ offensæ. Contra hæc tria proprie valet potus sanguinis Christi, qui est purus, lenis, pretiosus. »

Il est évident par ces citations que l'auteur des sermons sur l'Eu-

[1] Pour la rémission des péchés mortels l'auteur renvoie au sacrement de pénitence : « Sacerdotes qui accedunt ad Dominum, sanctificentur, ne percutiat eos. Similiter et alii... qui ad suscipiendum Dominum nostrum mundus vult fieri, primo debet per aquam lacrymarum lavari, secundo per opera pœnitentiæ torqueri... Nobis accessuris ad corpus Domini, prælibanda est devotionis oratio : ut, quod forte minus parati sumus per jejunium et confessionem, suppleat spiritualium aromatum, id est, oblationum oratio... Peccator qui dignus erit corpus Domini sumere, debet semper tria præparare : 1° scilicet per cordis contritionem, 2° per oris confessionem, 3° per proximi dilectionem... Per confessionem mundatur anima a vili peccato ». (Sermo 15).

charistie par ces mots, « quotidiana delicta », entend les péchés véniels et non les mortels. Et cette interprétation est tout à fait conforme à celle que donne Albert le Grand d'un texte de saint Ambroise, et de la conclusion qu'en tire Pierre Lombard au quatrième livre des Sentences, dist. 13 : Ambrosius : In Christo semel oblata est hostia, ad salutem potens : quid ergo nos? Nonne per singulos dies offerimus? Et si quotidie offeramus, ad recordationem ejus mortis fit : et una est hostia, non multæ... Christus hostiam obtulit : ipsam offerimus et nunc : sed quod nos agimus, recordatio est sacrificii. Nec causa suæ infirmitatis repetitur, sed nostræ, *quia quotidie peccamus* ». Pierre Lombard en tire cette conclusion : « Ex his colligitur esse sacrificium et dici, quod agitur in altari : et Christum semel oblatum, et quotidie offerri : sed aliter tunc, aliter nunc. Et etiam quæ sit virtus hujus sacramenti ostenditur : *remissio scilicet peccatorum venialium* ». Albert le Grand explique ces deux témoignages : « Quod hic dicit Ambrosius, et Magister concludit, intelligitur de effectu consequenti... Cum enim per spiritualem cibum restituitur robur spiritus, tunc excludit venialium frequentiam : et ex fervore devotionis *deletur veniale quod inest*, et etiam *reatus pœnæ* peccati mortalis, quod per pœnitentiam factum est *veniale*. Et *hoc modo intelliguntur verba Sanctorum inducta* ». Citons encore un passage du Maître des Sentences : « Institutum est hoc sacramentum duabus de causis. In augmentum virtutis, scilicet charitatis, et in medicinam *quotidianæ infirmitatis*. Unde Augustinus : Iteratur *quotidie* hæc oblatio, licet Christus semel sit passus : quia *quotidie peccamus peccatis, sine quibus mortalis infirmitas vivere non potest*. Et *quia quotidie labimur, quotidie Christus mysticè immolatur pro nobis*. Dedit enim nobis hoc sacramentum salutis, ut, *quia nos quotidie* peccamus, et *ille jam mori non potest*, per hoc sacramentum remissionem consequamur ». Voilà clairement exprimé par saint Augustin le second motif de l'institution du sacrifice de l'autel, allégué par l'auteur des sermons sur l'Eucharistie. On dirait même que celui-ci a eu le texte de saint Augustin devant les yeux quand il a écrit : « Corpus Domini offertur jugiter pro nostris quotidianis delictis in altari ».

Examinons maintenant ce que l'auteur a voulu signifier par ces autres paroles de son texte : « Corpus Domini semel oblatum est in cruce pro debito originali. » A-t-il voulu dire que le Christ est mort sur la croix pour le seul péché originel? Nullement. Cette interprétation est contraire à toute sa doctrine. Il enseigne que le Christ est mort pour tous les péchés, et que le sacrifice de la messe est le mémorial du sacrifice de la Croix. « Prima causa institutionis Sacramenti altaris est memoria Salvatoris contra oblivionem. Ut scilicet per hoc admoniti, totam mentem et omnes sensus nostros quos a Deo

avertimus, et cum pravis cogitationibus et delectationibus vagari permisimus, a noxiis extrahentes integraliter ad Dominum referamus »... Eusebius : « Quia corpus assumptum Dominus ablaturus erat ab oculis, et illaturus sideribus : necessarium erat ut die cœnæ Sacramentum nobis sui corporis et sanguinis consecraret, ut offeratur *jugiter per mysterium*, quod offerebatur *semel in pretium* : et perennis victima viveret in memoria, et semper præsens esset in gratia. » Ad hanc semper habendam, scilicet memoriam Salvatoris, cogunt nos argumenta suæ charitatis, scilicet : 1° *remissio peccatorum*, 2° redemptio impignoratorum. De primo, Isai. XLIII : « Ego sum ipse qui deleo iniquitates tuas propter me »... De secundo... Cant. V, 2 : « Aperi mihi, soror mea, quia caput meum, scilicet divinitas, plenum est rore, scilicet misericordiæ *ad remittendum peccata* : et cincinni mei, id est, humanitas, guttis noctium, id est, effusione sudoris, lacrymarum et sanguinis passionum, ad redimendam hæreditatem tuam *pro satisfactione peccatorum tuorum impignoratam* ». — « Christus est in cruce pro nobis passus, et totus unctus Spiritu sancto. *Hujus sacrificii memoriale est hostia Ecclesiæ, quæ offertur in memoriam passionis Dominicæ* ». — « Dominus in Osee, XIII, 14 : De manu mortis liberabo eos, pretio sanguinis (dicit Glossa), intellige de morte, id est, de plaga et debito æternæ mortis. Bernardus : « Filius Dei jubetur occidi, ut vulneribus nostris pretioso sanguinis sui balsamo mederetur. Agnosce, anima, quam gravia sunt illa vulnera, pro quibus necesse est Christum Dominum vulnerari : nisi enim essent ad mortem æternam, nunquam pro eis Dei Filius moreretur »... Joan. XIX, 34 : « Unus militum lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua. » Augustinus : « Vigilanti verbo usus est : non dixit, Vulneravit, sed Aperuit : ut illic quodam modo vitæ ostium panderetur, unde Sacramenta Ecclesiæ manaverunt, sine quibus ad vitam non intratur. *Sanguis enim fusus est in remissionem peccatorum*, aqua in lavacrum. Humanum genus, *propter debita peccatorum* et deformitatem, a paradiso cœlesti exclusum, necesse habuit ad reditum, et pretio sanguinis Christi a debito absolvi, et aqua baptismi a sorde lavari. » — « Tertium circa pretiositatem sanguinis, ut consideratur in cruce fusus, præcipue notandum, est virtutis ejus magnitudo, et hæc consistit in tribus : 1° in diaboli destructione, 2° in mundi redemptione, 3° in Dei reconciliatione... De secundo : I ad Cor. VI, 20 : « Empti estis pretio magno. Ad Eph. I, 7 : Habemus redemptionem per sanguinem ejus, scilicet Christi, remissionem peccatorum... Hinc canit Ecclesia : « Te ergo quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti »... Pax cum Deo, sive reconciliatio, fit per sanguinem Christi ratione pretii sufficientis, quod in eo *pro nostris debitis* solvit... Apoc. I, 5 et 6 : Christus dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo, et fecit nos regnum et sacerdotes Deo. Ecce, *peccato-*

res Dominus sanguine suo lavit, et formosos, ac roseos, et Deo gratos fecit : et in eo sic reconciliavit, ut in curia Dei principes et reges efficeret. — Quartum circa pretiositatem sanguinis Christi præcipue notandum, est redemptorum multitudo. Tres enim exercitus magni sanguine ejus sunt redempti, scilicet : 1° manifesti inimici, 2° antiqui justi, 3° dubii animi. Primi de vinculo peccati, secundi de limbo inferni, tertii de dubitatione fidei. Propter hæc tria effudit sanguinem de tribus locis : 1° de manibus, 2° de pedibns, 3° de vulnere lateris. Primo de manibus : ut peccatores virtute sanguinis 1° *a vinculis peccatorum solveret*, 2° *ut absolutos ad se revocaret*. Eccli. L, 16 : Porrexit sacerdos magnus manum suam in libatione, et libavit in sanguine uvæ; ut scilicet *peccatorum vincula* disrumperet. Psalm. CXV, 16 et 17 : Dirupisti vincula mea : tibi sacrificabo hostiam laudis. Augustinus : « Christus sanguinem suum ad hoc fudit, *ut peccata nostra deleret* ». Quo enim diabolus nos tenebat, deletum est sanguine Redemptoris : non autem tenebat nos, *nisi vinculis peccatorum*... Porrexit Christus manum in cruce, et libavit sanguinem, solvens omnes *a vinculis peccatorum* : et adhuc quasi avem fugientem, manu cruenta *revocat peccatorem*. Isa. XLVI, 2 : Ego sum vocans ab Oriente avem, et de terra longinqua virum voluntatis meæ, scilicet *de statu peccati revocans instabilem et refugam animam*... Fudit sanguinem de vulnere lateris sui et cordis : 1° ut discipulos in fide dubios, et alios multos in fide, et bonæ vitæ stabilitate tentatos, et ideo frigidos, et quasi mortuos calefaceret ; 2° et *revivificaret*, et sic *revivificatis* suo sanguine iter cœleste signaret, ut post ipsum ferventer currerent ». (Serm. 1, 21, 27, 28.)

De ces citations un peu longues il ressort à l'évidence que l'auteur des sermons sur l'Eucharistie enseigne la vraie doctrine, savoir que le Christ a répandu son sang et est mort sur la croix pour la rémission de tous les péchés.

Le texte du premier sermon n'est pas contraire à cette doctrine. Pour s'en convaincre, il suffit d'avoir devant les yeux le but que l'auteur s'y est proposé, et l'enseignement de l'Église sur l'application des mérites de la passion de Notre-Seigneur.

Saint Thomas nous expose clairement cet enseignement dans la troisième partie de sa Somme théologique : « Christus sua passione nos a peccatis liberavit *causaliter*, id est, *instituens causam nostræ liberationis*, ex qua possent quæcumque peccata quandoque remitti, vel præterita, vel præsentia, vel futura ; sicut si medicus faciat medicinam ex qua possint quicunque morbi sanari etiam in futurum [1]. » Mais de même que le remède doit être appliqué au malade pour qu'il soit délivré de son infirmité, ainsi les mérites de la passion du Christ doivent être appliqués au pécheur pour qu'il obtienne la rémission

[1] IIIᵃ P., q. 49, a. 1 ad 3.

de ses péchés : « Quia passio Christi præcessit ut causa quædam universalis remissionis peccatorum, necesse est quod *singulis adhibeatur* ad deletionem propriorum peccatorum. Hoc autem fit *per baptismum et pœnitentiam et alia sacramenta* [1] ». « Manifestum est quod sacramenta Ecclesiæ specialiter habent virtutem ex passione Christi, cujus virtus quodammodo *nobis copulatur* per susceptionem sacramentorum ; in cujus signum de latere Christi pendentis in cruce fluxerunt aqua et sanguis, quorum unum pertinet ad baptismum, aliud ad Eucharistiam, quæ sunt potissima sacramenta [2] ». Cependant la vertu de la passion du Christ n'est pas appliquée dans toute sa plénitude, de telle sorte que non seulement le péché originel et les péchés mortels commis avant le baptême sont remis quant à la coulpe, mais aussi quant à la totalité de la peine : « *Omne* peccatum per baptismum tollitur... Omni baptizato communicatur passio Christi ad remedium, ac si ipse passus et mortuus esset. Passio autem Christi est sufficiens satisfactio pro omnibus peccatis omnium hominum. Et ideo ille qui baptizatur liberatur *reatu totius pœnæ* sibi debitæ pro peccatis, ac si ipse sufficienter satisfecisset pro omnibus peccatis suis [3] ». Il suit de là qu'en dehors du sacrifice de la Croix dont la vertu est appliquée totalement par le baptême, aucun autre sacrifice n'est offert à Dieu, en tant que satisfactoire pour le péché originel et les péchés commis avant le baptême. Et c'est pour ce motif qu'il est dit dans le premier sermon : « Corpus Domini *semel* oblatum est in cruce pro debito originali. » Par le sacrement de pénitence le pécheur obtient la rémission des péchés mortels et véniels commis après le baptême, et la remise de la peine éternelle due aux péchés mortels, mais il n'obtient pas toujours la remise de toute la peine temporelle : « Remittitur culpa,... tollitur reatus pœnæ æternæ ; *potest tamen remanere reatus alicujus pœnæ temporalis* [4]. » La raison en est simple : « In baptismo homo participat *totaliter* virtutem passionis Christi,... et ideo in baptismo homo consequitur *remissionem reatûs totius pœnæ*. In pœnitentia vero consequitur virtutem passionis Christi *secundum modum propriorum actuum*, qui sunt materia pœnitentiæ,... et ideo *non* statim per primum actum pœnitentiæ, quo remittitur culpa, *solvitur reatus totius pœnæ* [5]. » Le sacrement de l'Eucharistie a la vertu de remettre les péchés véniels : « In hoc sacramento duo possunt considerari, scilicet ipsum sacramentum, et res sacramenti. Et ex utroque apparet quod hoc sacramentum *habet virtutem ad remissionem peccatorum venialium* [6]. » Il a aussi la vertu de remettre la peine due au

[1] IIIᵃ P., q. 49, ad 4.
[2] Ib. q. 62, a. 5.
[3] Ib. q. 69, a. 1 et 2.
[4] Ib. q. 86, a. 4.
[5] Ib. ad 3.
[6] Ib. q. 79, a. 4.

péché : « Hoc sacramentum simul est sacrificium et sacramentum... In quantum est sacrificium *habet vim satisfactivam* [1]. » L'auteur des sermons sur l'Eucharistie a exprimé cette doctrine de l'Église par ces paroles : « Corpus Domini offertur jugiter pro nostris quotidianis delictis in altari. »

Il n'y a donc aucune erreur théologique dans son texte. Comme nous l'avons vu, il enseigne clairement que le Christ est mort pour tous les péchés du monde. Quand il affirme que le corps du Christ a été offert une seule fois sur la croix pour le péché originel, c'est parce que la vertu du sacrifice de la croix est appliquée totalement dans la rémission du péché originel et quant à la coulpe et quant à la peine. Quand il ajoute que le corps du Christ est offert tous les jours sur l'autel pour nos péchés quotidiens, c'est parce que le sacrifice de la messe a la vertu de satisfaire à Dieu pour les peines dues à ces péchés. Et c'est bien là le but que l'auteur s'est proposé. Il nous expose les motifs de l'institution de l'Eucharistie. Parmi ces motifs il y a le sacrifice de l'autel « contra *quamdam quotidianam delictorum nostrorum rapinam*... Ecclesia habet in hoc sacrificio *munus ad placandum sibi Deum* super omnia legis sacramenta vel sacrificia pretiosum et acceptum ». Les textes des saints Pères que nous avons cités plus haut expriment la même pensée, et personne ne dira qu'ils contiennent une erreur théologique.

P. Dummermuth,
O. F. P.

Louvain (Belgique).

[1] IIIa P. q. 79, a. 5.

CHRONIQUE

A Rome. — On paraît croire que les conclusions de la Commission d'étude sur la question des ordres anglicans vont être soumises à une commission spéciale de cardinaux.

Le Saint-Père travaille très activement à sa grande encyclique sur l'Unité de l'Église ; on pense qu'elle sera publiée dans le courant du mois de juin.

La Cause de Jeanne d'Arc. — La Sacrée Congrégation des Rites a tenu, le mardi 5 mai, une séance solennelle pour se prononcer sur l'un des actes préliminaires du *Procès apostolique* de béatification de la « Vénérable » Jeanne d'Arc, commencé en 1894, après le décret de l'introduction de la cause.

Il est de règle, après qu'une cause de béatification a été introduite en cour de Rome, sur un premier examen de la renommée de sainteté, des vertus et des miracles en général, *in genere*, et avant de passer à la discussion détaillée, *in specie*, de ces mêmes vertus et miracles, de constater d'abord que le jugement du Saint-Siège n'a pas été prévenu par un culte public. C'est ce qu'on appelle l'observance des décrets d'Urbain VIII *super non cultu*.

Dans la séance du 5 mai, présidée par Son Ém. le cardinal Aloysi Masella, préfet de la S. Congrégation des Rites, après un rapport de Son Ém. le cardinal Parocchi, la question a été posée et résolue dans un sens favorable, de sorte que le procès apostolique pourra se continuer aussitôt qu'il plaira au Souverain Pontife. Or, écrit le Postulateur à Mgr l'Évêque d'Orléans, « les membres de la Sacrée Congrégation sont tous bienveillants ; ils ne font d'ailleurs que suivre l'exemple du Saint-Père, qui désire voir aboutir ce procès pour le plus grand bien de notre cher pays. »

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. — Orléans a célébré, les 7 et 8 mai, le 467e anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc.

Fidèle à ses traditions plus de quatre fois séculaires, la population a fait à Jeanne des fêtes extrêmement brillantes. La ville était magnifiquement pavoisée de drapeaux et d'oriflammes aux armes de la ville et de Jeanne d'Arc.

Le 7, à midi, du haut de la tour de la ville, de joyeuses fanfares ont annoncé la fête et le canon tonnait, saluant le glorieux anniversaire. La cloche du beffroi sonnait de quart d'heure en quart d'heure.

Le soir, à huit heures, eut lieu l'imposante cérémonie de la re-

mise de l'étendard de Jeanne d'Arc par le maire au prélat qui préside les fêtes. Cette cérémonie a lieu sur le parvis de la cathédrale; elle rappelle le souvenir de Jeanne d'Arc qui, après avoir forcé les Anglais à lever le siège, est allée prier à la cathédrale et y déposer son étendard, qui y resta toute la nuit.

Le lendemain matin, 8 mai, à 10 heures, le Conseil municipal, tous les corps constitués, les administrations civiles et militaires, ayant à leur tête le général Duchesne, le premier président, le préfet et le maire, se sont rendus à la cathédrale où l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, entouré du cardinal archevêque de Bourges, de l'archevêque de Chambéry, des évêques de Verdun, d'Amiens, d'Arras, d'Angers, de Jéricho, a prononcé le panégyrique de l'héroïne.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu, suivant la tradition, sur l'emplacement de l'ancien fort des Tourelles, puis est rentré à la cathédrale au chant du *Te Deum*.

La rose d'or. — Nos lecteurs savent que, tous les ans, le Saint-Père bénit, en carême, une *rose d'or* qu'il envoie ensuite à l'une des souveraines ou princesses catholiques qui se sont particulièrement distinguées par leur dévouement aux grands intérêts religieux. Cette année, le Souverain Pontife l'a destinée à la princesse de Bulgarie, Louise de Bourbon, fille du duc de Parme, pour la récompenser de la noble fermeté avec laquelle elle s'est efforcée d'empêcher l'apostasie de son mari.

L'ambassade du Saint-Siège à Moscou. — Mgr Antoine Agliardi, archevêque de Césarée de Palestine, a reçu le billet de la secrétairerie d'État par lequel Sa Sainteté lui notifie qu'elle l'a désigné comme ambassadeur extraordinaire pour se rendre à Moscou, afin de féliciter, au nom de Sa Sainteté, S. M. Nicolas II, empereur de Russie, à l'occasion de la solennité du couronnement.

Son Excellence sera accompagnée, dans sa mission, par cinq personnes appartenant à la Cour pontificale :

Mgr Janvier Granito, des Princes de Belmonte, Prélat domestique de Sa Sainteté.

Mgr Ferdinand, des Princes de Croy, Camérier secret participant du Saint-Père;

Mgr François Tarnassi, Camérier secret surnuméraire;

M. le comte Marin Saluzzo, des Ducs de Corigliano, Camérier secret de cape et d'épée surnuméraire;

Et M. le comte Marius di Carpegna, Garde noble pontifical.

Les membres de l'ambassade recevront l'hospitalité chez une Française, Mme Auguste Catoire de Bioncourt, qui a bien voulu mettre son palais à la disposition de l'ambassade extraordinaire du Saint-Siège. Mme Catoire de Bioncourt est née Gilonne d'Harcourt, fille du comte Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur de France, et nièce de Mme la duchesse d'Ursel, née Henriette d'Harcourt.

Le Général des Capucins. — Les Mineurs Capucins ont tenu récemment un chapitre général dans leur collège des Missions, près l'Église des Quatre-Saints-Couronnés, sur le Célius. Ce chapitre avait pour principal objet l'élection du supérieur général et de tous les autres supérieurs qui font partie du conseil que l'on appelle le Définitoire. Il se tient tous les douze ans, et chaque province de l'Ordre y délègue trois religieux, le Provincial et deux Pères dits Custodes. La veille est un jour de jeûne rigoureux pour tous les Religieux Capucins, et le jour même le Saint-Sacrement est exposé dans toutes les églises de l'Ordre.

Le chapitre d'hier a été présidé par le cardinal Verga, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, qui remplaçait le cardinal Monaco La Valletta, protecteur de l'Ordre. Il a réélu comme supérieur général le T. R. P. Bernard d'Andermatt, qui, depuis douze ans, a exercé avec tant de zèle et de sagesse cette haute fonction. Le T. R. P. Jucundus de Montone a été élu Procureur général.

L'Ordre des Capucins, ce puissant rameau qui a poussé en 1525 sur l'arbre franciscain, compte actuellement 10,491 religieux; il est divisé en 53 provinces, avec 622 couvents et 223 stations de missions.

Les Jésuites en Syrie. — En Syrie, plus de 170 jésuites travaillent auprès des catholiques et des non-catholiques, et même des infidèles. Beyrouth en occupe 75 environ avec son université, sa faculté de médecine, son petit et son grand séminaire oriental, son imprimerie. Le reste est dans huit ou neuf résidences, sur la côte, à Saïda (Sidon) et dans l'intérieur de la Syrie et le Liban. Ces résidences ont déjà fondé et entretiennent autour d'elles plus de 200 écoles gratuites, dont une quarantaine pour les filles. De plus les Pères dirigent un orphelinat agricole et ont un dispensaire à Homs (Emèse). Ces œuvres sont entièrement à leur charge, et ce ne sont pas les seules; leur zèle désire encore les augmenter, les multiplier, les écoles surtout, pour arrêter les progrès du protestantisme anglo-américain, et aider à la conversion des dissidents, prêts souvent à revenir si on leur accorde une école.

Voilà pour la Syrie; pour l'Arménie, il y a, en comptant la Procure de Constantinople, sept maisons ou résidences, et 28 religieux de la Compagnie de Jésus. Ils ont déjà fondé dans les six résidences de l'intérieur de florissantes écoles de garçons d'abord, puis de filles: et pour ces dernières ont appelé à leur secours des religieuses françaises, qu'ils ont établies à leurs frais. Leur douze ou treize écoles comptent aujourd'hui plus de 3,000 élèves, et le local manque en certains endroits, surtout depuis les derniers massacres.

Ils ont aussi ouvert des dispensaires assiégés plus que jamais par les pauvres malades après les derniers incendies, pillages et massacres; ne sachant comment faire face à tous les besoins de tant de malheureux qui recourent à eux, ils font appel à la charité catholique et française, dont on ne veut pas encore, grâce à Dieu, désespérer en Orient.

LIVRES ET REVUES

Revue des Deux Mondes

M. Francis de Pressensé, vient de faire paraître dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er Mai, un remarquable article sur le cardinal Manning, dont nos lecteurs nous sauront gré de reproduire les principaux passages :

Ce fut en 1832 qu'Henry Edward Manning, alors âgé de vingt-quatre ans, se fit ordonner et entra dans le clergé anglican. Sa vocation première ne l'y appelait pas. Né en 1807, le dernier enfant du second mariage d'un riche banquier de la cité de Londres, M. William Manning, qui siégeait au parlement parmi les tories, Henry Edward avait bien été destiné par ses parents à la cléricature. La famille était décemment religieuse ; mais ce projet avait été inspiré aux parents de Manning beaucoup moins par des vues de piété que par le désir et l'espérance de procurer à leur Benjamin un établissement confortable et sûr. L'enfant lui-même ne manifestait aucun goût pour cette profession. Dans les écoles préparatoires qu'il fréquenta, à Harrow où il entra à quinze ans, il ne fut point un élève studieux, il se distingua davantage au cricket que dans les exercices scolaires. Toutefois ces quatre ans dans une des grandes écoles publiques qui, avec Eton, Rugby, Winchester, reçoivent l'élite de la jeunesse anglaise, ne lui furent point inutiles. Wellington aimait à dire que c'était sur le terrain des jeux scolaires d'Eton qu'avait été remportée la victoire de Waterloo. En tout cas, il sort de ces établissements, et il ne sort que de là, ce produit spécial : le *gentleman* anglais. Manning le fut toute sa vie dans la force du terme. Ce je ne sais quoi manqua toujours a Newman, son égal par la naissance, son supérieur par les dons de l'intelligence, mais qui ne passa point par l'une de ces grandes écoles.

En 1827, quand son fils sortit d'Harrow, la fortune de M. William Manning était déjà fort ébranlée. Il fallait un minimum de six ou sept mille francs pour subvenir à l'entretien du jeune étudiant à Oxford. Le père hésita, et Manning dut jurer de regagner le temps perdu et alla faire un stage intermédiaire chez un ecclésiastique à son séjour chez lequel il attribua toujours depuis lors la solidité des fondements de ses connaissances classiques et ses succès à Oxford. A vingt ans, il était immatriculé au collège de Balliol. Ambitieux comme il l'était, — il avait pour devise,

une de ses lettres nous l'apprend : *Aut Cæsar aut nihil*, — il résolut de prendre rang d'emblée parmi l'élite de sa génération. Sa consciencieuse application trouva sa récompense : il remporta aux examens de la Saint-Michel (novembre 1830) la *first-class* ou le diplôme d'honneur pour les études classiques, auquel il avait borné ses vœux. Toutefois, ce fut autre part que, pendant ces années d'Oxford, il se distingua spécialement.

L'*Union* ou conférence des étudiants venait de se fonder. Cette *parlote*, ce parlement en miniature qui a vu, avec sa rivale de Cambridge, siéger sur ses bancs presque tous les hommes éminents de l'Angleterre, débutait modestement et pauvrement, non pas dans le somptueux local où elle convoque souvent aujourd'hui à ses joutes oratoires des députés ou des ministres, mais dans les étroits logis des étudiants. Samuel Wilberforce, le fils du grand philanthrope, le futur prélat anglican, — *Samuel Bouche d'or* ou *Sam* le *savonneux*, suivant le point de vue auquel on se place pour l'apprécier, — venait de quitter la présidence. William Ewart Gladstone allait y faire son apprentissage de l'éloquence. Manning parla beaucoup, il parla bien, il parla sur tous les sujets *et de quibusdam aliis*, depuis les grandes questions de politique générale jusqu'aux menus détails de ménage intérieur.

Une plume spirituelle et fine, celle du feu lord Hougton, a retracé l'une des plus mémorables journées de ce temps. Cambridge avait aussi son *Union* et, toujours en rivalité avec Oxford, se piquait de supériorité sur les *barbares* de l'université d'en face. Sur les rives de l'Isis, on en était encore à chérir dans Byron le poète du siècle et de la jeunesse, tandis que sur les bords du Cam, la renommée plus récente et plus hétérodoxe de Shelley avait déjà éclipsé le nom du chantre de *Manfred* et de *Child Harold*. Sur la proposition d'Arthur Hallam, le fils de l'historien, celui-là même à qui une mort prématurée devait conférer l'immortalité en lui faisant élever par Tennyson, son ami, le monument funéraire d'*In memoriam*, une délégation de missionnaires fut chargée d'aller jeter un défi aux byroniens d'Oxford au nom du poète de *Prométhée déchaîné* et de l'*Epipsychidion*. Hallam lui-même, Monckton-Milnes, le futur lord Houghton, l'*essayist* et poète distingué, enfin Sunderland, un de ces grands hommes de la vingtième année que la destinée punit de leur précocité, allèrent plaider cette cause. Gladstone servit d'introducteur aux révolutionnaires. La lutte fut épique, passionnée, avec ces exagérations savoureuses qui sont le charme et l'honneur de la jeunesse. On ne saura jamais de quel côté fut la victoire. Si la majorité donna ses suffrages à Manning, défenseur intransigeant de Byron, il a déclaré plus tard que les arguments du trio des Shelleyens l'avaient *mis en déroute*.

Ces beaux temps d'étude désintéressée, d'enthousiasme généreux, d'amitiés pures, ne passent que trop vite. Il fallait entrer dans la vie pratique. La vocation de Manning à cette époque était fort décidée. La politique l'attirait, le prenait tout entier. Il rêvait parlement, succès oratoires, pouvoir, action. Il se voyait déjà premier ministre, et ses camarades d'Oxford, s'ils avaient tiré son horoscope et celui de Gladstone, eussent réservé à celui-ci la mitre et la crosse et donné au futur archevêque de Westminster les sceaux de l'Etat. Le sort en décida autrement. M. William Manning

était ruiné. Il avait dû, le cœur brisé, déposer son bilan, donner sa démission de régent de la Banque d'Angleterre et de membre de la Chambre des Communes, vendre sa belle maison de campagne. Ce n'était pas avec les miettes du patrimoine paternel que l'on pouvait subvenir aux frais d'une carrière parlementaire, telle que la rêvait Manning, — à l'anglaise, où l'on met ses loisirs et ses revenus au service du pays au lieu de gagner sa vie ou de faire sa fortune dans les emplois. Découragé, Manning dut accepter du patronage distrait de lord Goderich une place plus que modeste de surnuméraire au ministère des colonies.

On le pressait de réfléchir, de prendre le parti de l'Église plutôt que d'entrer dans l'administration par cette poterne basse. Il refusa. Ses sentiments religieux étaient loin d'être vivants. On ne trouve rien chez lui de ces étranges pressentiments, de ce mysticisme congénital, presque morbide, de cette vie spirituelle, cachée et ardente, à la sainte Thérèse, de cette espèce de songe à demi éveillé dont Newman nous a laissé l'inoubliable peinture et qui le marquaient d'avance, comme par miracle, en plein protestantisme, pour le catholicisme et le sacerdoce. L'éveil de la conscience religieuse, la *conversion*, pour me servir du terme technique de la psychologie protestante, ce fut une influence féminine qui l'opéra chez Manning. Il était lié avec une famille de grands banquiers de la Cité, les Revan. Miss Revan était une âme toute religieuse, profondément imprégnée de la piété et de la théologie de cette école de l'*évangèlisme* dont j'aurai à caractériser l'influence. Elle lut la Bible, elle pria avec le jeune homme, bref, elle fut l'instrument dont Dieu se servit pour toucher ce cœur et conquérir cette âme. Ce ne fut qu'un commencement ; nous verrons que Manning faisait dater sa vraie et complète conversion de sa maladie de 1847 ; mais le germe n'en était pas moins déposé.....

Un chagrin intime, — le refus d'un père prudent d'autoriser l'union, plus rêvée que sollicitée, d'un jeune surnuméraire au *Colonial office* avec sa fille, — vint achever l'œuvre commencée. Les voix d'en haut prirent le dessus...

Manning sut plus tard discerner la main providentielle qui lui infligeait toutes ces déceptions à l'heure même où un travail intérieur avait commencé dans son âme, la voix qui lui parlait un langage si clair et si haut. Il résolut, c'est lui qui nous le dit, « non pas de se faire *clergyman*, dans le sens rêvé par son père, mais de renoncer au monde et de vivre pour Dieu et pour les âmes »...

La preuve qu'il n'obéissait pas à des vues purement humaines, c'est, il l'a noté, que « la seule pensée d'être un clergyman lui était proprement odieuse ». J'avais, dit-il, une véritable antipathie pour le caractère séculier, la mondanité de l'Eglise établie. La vue du tablier et du chapeau (insignes des évêques anglicans) me mettait littéralement hors de moi. Le titre de « père en Dieu » appliqué à des évêques vivant dans le confort, m'irritait vivement... Ma seule pensée fut d'obéir à la volonté de Dieu, de sauver mon âme et les âmes des autres.

Manning eut la bonne fortune d'être placé, dès ses débuts, dans une position extrêmement favorable. A peine ordonné par l'évêque d'Oxford, après la préparation dérisoire qui suffisait à cette date au clergé anglican, il devint en janvier 1833 l'un des vicaires du Révérend John Sargent, rec-

teur de Lavington et châtelain de l'endroit. L'aînée des filles de la maison avait déjà épousé Samuel Wilberforce, le futur évêque, récemment nommé recteur d'une paroisse de l'île de Wight. C'était la destinée de ces demoiselles de récompenser le zèle des jeunes suffragans de leur père. Quelques mois ne s'étaient pas écoulés que la plus jeune, Caroline, devenait la femme de Manning. Dès le mois de mai, celui-ci, à la mort de son futur beau-père, avait été placé par la grand'mère de sa fiancée, qui régnait au château et possédait le droit de collation, à la tête de cette importante paroisse. A vingt-cinq ans, après quelques semaines à peine d'apprentissage, Manning se trouvait dans la position de prêtre bénéficié que tant de membres du clergé n'atteignent jamais. Marié, renté, haut placé, il était dans la plus enviable des situations.....

Après quatre ans d'une félicité sans nuages, sa femme lui fut enlevée. Manning n'a permis à personne de sonder son deuil. Il est des sentiments trop sacrés pour qu'un homme en parle.....

Pendant des luttes véhémentes, parfois envenimées, qu'il eut à soutenir contre certaines factions au sein du catholicisme, un vieux prêtre, qui détestait le nouveau régime, avait coutume de célébrer comme un jour de deuil l'anniversaire de la mort de Mme Manning, et quand on lui en demandait la raison, il répondait : « C'est la date du plus rude coup que Dieu, en notre siècle, ait porté à l'Eglise dans les îles Britanniques. » Même marié, cependant, Manning ne s'était pas endormi dans le bien-être. A côté d'une activité paroissiale infatigable, il ne tarda pas à prendre position sur le terrain de la grande lutte qui absorbait tous les esprits.

. . . .

. . . .

J'ai dû suivre le mouvement d'Oxford jusqu'à la catastrophe finale. Le seul fait que j'aie pu le retracer sans nommer une seule fois Manning prouve assez que, s'il en subit profondément l'influence, il n'y joua pas, dans cette phase, un rôle considérable. A vrai dire, Newman est à lui seul tout le *Tractarianisme*. Ni le tempérament de Manning, ni les circonstances de son existence à cette époque ne le prédisposaient à prendre une part principale à l'agitation anglo-catholique à ses débuts. Il fut toujours beaucoup moins un homme de cabinet, un théoricien, un théologien ou un auteur qu'un homme d'action et d'autorité. Le diocèse de Chichester, tout rural, dans lequel il exerça pendant dix-huit ans ses fonctions paroissiales sous quatre évêques, dont un seul ressentit quelque sympathie pour les idées nouvelles, n'était pas Oxford.

Toutefois Manning n'avait pas tardé, par l'intermédiaire d'amis communs, à se mettre en relations avec Newman. Les principes de la nouvelle école faisaient appel à tout un côté de sa nature. Bientôt détaché du parti *évangélique*, il s'enrôla dans le parti anglo-catholique. Le premier sermon qu'il publia en fut la proclamation officielle. Il y traitait de la *règle de foi* ; et ses affirmations fondamentales, ses développements, surtout les notes dont il l'enrichit portaient la marque de la nouvelle doctrine et la trace du fait qu'il avait soumis les épreuves de son travail à Newman. Les évangéliques s'émurent. Leur organe, le *Record*, — un *Univers* protestant, moins le talent, — infligea une réprimande sévère à ce « nouveau loup en habit de

berger ». L'évêque de Chester lança une diatribe contre lui. Manning avait pris rang parmi les Tractariens.

Toutes ses amitiés le portaient de ce côté. Après Robert Wilberforce, le plus intime peut-être de ses amis, qui pensait tout à fait comme lui, et Henry Wilberforce, son beau-frère, il n'avait guère de liaison plus étroite qu'avec M. Gladstone, alors jeune membre de la Chambre des communes, l'*espoir du jeune torysme intransigeant*, comme l'appelait Macaulay dans un article sur le grand ouvrage qu'il venait de publier sur l'*Union de l'Eglise et de l'Etat.* Dans un voyage à Rome, en 1838, — la première des innombrables visites que Manning fit à la Ville éternelle, — il eut pour compagnon le jeune homme d'État. Ensemble, ils allèrent voir le docteur Wiseman, qui ne se doutait guère qu'il avait sous les yeux, en la personne de cet ecclésiastique anglican, son successeur sur le trône archiépiscopal, non encore restauré, de Westminster. Ensemble ils fréquentèrent les églises et entendirent un Père de l'ordre des Frères Prêcheurs dont le sermon, populaire et dogmatique tout à la fois, émut à jalousie pour l'anglicanisme M. Gladstone. Ensemble ils se promenaient un beau dimanche sur la *Piazza de Fiore* quand le recteur de Lavington, plus strict sur ce point comme anglican que plus tard le cardinal de la sainte Eglise, reprit sévèrement M. Gladstone pour la faute grave d'avoir acheté des pommes le jour du sabbat.....

Au fond, entre Newman et Manning, même à cette lune de miel de leurs relations et encore que plus tard Manning, catholique, ait cru devoir dédier à Newman un livre « comme au maître auquel il devait plus de gratitude qu'à tout autre homme », il n'y eut jamais pleine harmonie, sympathie absolue. Tant qu'ils furent tous deux protestants, Newman fut de beaucoup le plus catholique des deux. Dès qu'ils furent catholiques l'un et l'autre, Newman se trouva le plus protestant des deux. Je sais une façon grossière autant que simple d'expliquer ce mystère. C'est elle qu'adopte naturellement M. Purcelle, toujours à l'affût de ce qui peut rabaisser son héros. Pour lui, il ne saurait faire de doute que Manning, serviteur de la fortune, adorateur du soleil levant, ennemi des causes perdues (je cite mon auteur), se rangea toujours du côté qu'il crut le plus fort et hurla avec les loups à Genève comme à Rome. Cette solution élégante du proverbe présente, entre autres défauts, celui de laisser sans la moindre explication la conduite de Newman, faisant en sens inverse le même chemin que Manning. La véritable clef me semble être donnée par le contraste de ces deux natures.

L'un est le type même de l'intellectualiste, aux prises avec ses propres conceptions, j'ai presque dit avec les fantômes de son esprit, porté, par scrupule et subtilité, à révoquer en doute ce qui l'attire, à se défier de ses propres postulats, à scier la branche sur laquelle il est assis. L'autre est, dans toute la force du terme, un homme d'action pour qui les idées ne sont pas les jetons d'un jeu infiniment subtil et compliqué, mais des bases d'opérations, les fondements sur lesquels il faut bâtir. Autant le premier sera fatalement incliné à tourner et à retourner sous toutes les faces son *credo*, à en chercher avec inquiétude les points faibles, à voir surtout les inégalités et les crevasses du terrain sur lequel il a pris position, autant le second,

par besoin de certitude, par nécessité pratique, sera fidèle à ses prémisses et marchera droit à leurs conclusions logiques. Son protestantisme sera, en son temps, aussi robuste que plus tard son catholicisme, et tous deux dans leur succession seront également sincères.

C'était bien par conviction, et non par politique, qu'à cette époque Manning était infiniment plus anti-romain que la plupart de ses alliés. Il écrivait à Pusey pour le remercier d'un écrit, mais « surtout des passages qui y sont les plus contraires à Rome ». Il ajoutait que « sa conscience était bourrelée à la pensée de ce détournement d'affection, de ce transport sacrilège du cœur des hommes, de l'unique objet du culte à la Vierge Marie ». A ses yeux, une lettre récemment parue du docteur Wiseman « suffisait à condamner tout le système catholique », son parallèle « entre les sentiments d'un enfant pour sa mère et ceux des fidèles pour la Vierge » lui semblait « *épouvantable* ». Il différait radicalement dans son ton et son langage à l'égard du catholicisme, non seulement des chevau-légers du parti, mais des docteurs graves, de ceux qui, comme Pusey, devaient rester anglicans jusqu'au bout.....

Dès 1846, il notait dans son journal que l'Eglise anglicane, à ses yeux, était malade organiquement et fonctionnellement ; que, sous le premier rapport, elle était séparée de l'Eglise universelle et de la chaire de Pierre, soumise sans appel au pouvoir civil, dépouillée du sacrement de pénitence et du sacrifice quotidien de l'Eucharistie, privée des ordres mineurs et mutilée dans son rituel ; que, sous le second point de vue, elle n'avait plus de service quotidien, ni de discipline, ni d'unité dans la dévotion ou le rituel, ni d'éducation préparatoire pour son clergé, ni de vie sacerdotale chez ses évêques et ses prêtres, ni de prise sur la conscience populaire, ni de foi dans les mystères du monde invisible.

Cet acte d'accusation formidable, Manning va le répéter sans cesse pendant cinq longues années. Il va reprocher à sa propre Eglise de manquer « d'antiquité, de système, d'intelligibilité, d'ordre, de force, d'unité ». Il va déplorer ces dogmes sur le papier seulement, ce rituel universellement abandonné, ce clergé et ces laïques profondément divisés. Il va dire mélancoliquement : « Bien que je ne sois pas catholique romain, j'ai cessé d'être anglican. » Il va lutter contre lui-même, reprenant sans cesse l'examen de sa conscience, se demandant s'il n'est pas en butte aux artifices du tentateur, s'il ne doit pas se défier de lui-même, considérer que ceux qui sont jusqu'ici restés dans l'anglicanisme sont plus humbles que ceux qui l'ont quitté. En même temps, il est forcé de noter que : « Rien dans Rome ne le repousse assez pour le tenir à l'écart, tandis que rien dans le protestantisme ne l'attire assez pour le retenir. »

Il s'écrie en juillet 1846 : « Le principal c'est l'attraction de Rome, qui me satisfait tout entier, raison, sentiment, toute ma nature, tandis que l'Eglise anglicane n'est qu'un à peu près, et encore n'est-elle cet à peu près que grâce aux suppléments et aux additions que nous lui apportons. » Il écrit ces mots curieux qui sont à la fois une protestation implicite et l'aveu d'une irrésistible séduction : « Le filet resserre ses mailles autour de moi. » Un peu plus tard : « Je sens comme si une grande lumière avait lui à mes yeux. Mon sentiment à l'égard du catholicisme romain n'est pas de

l'ordre intellectuel. J'ai des difficultés intellectuelles, mais les grandes difficultés morales sont en train de fondre. Quelque chose surgit sans cesse en moi et me répète : « Tu mourras catholique. » Inquiet sur son avenir, il se disait : « Comment saurai-je où j'en serai dans deux ans ? Où en était Newman il y a cinq ans ? Ne se peut-il pas que j'en sois au même point que lui ? » D'*étranges pensées lui rendaient visite*, suivant son expression....

Au sortir de cette longue retraite, pendant laquelle il lui parut que Dieu le sevrait de tout pour le posséder tout entier et être sa seule possession, ses médecins l'envoyèrent sur le continent. Il y passa l'été de 1847 et les six premiers mois de 1848 surtout à Rome. Ce voyage fut proprement un cours d'ecclésiologie et de catholicisme pratique. Manning obéissait aux principes de l'école d'Oxford en hantant sur le continent les églises catholiques...

A Rome, il respira à pleins poumons l'air de la métropole catholique. Pour occuper ses loisirs, il eut le spectacle des débuts de Pie IX et d'une révolution. Il s'entretint avec les hommes des divers partis, avec le Père Ventura, d'autres religieux. Le Souverain Pontife lui accorda deux audiences, le 9 avril et le 11 mai, le jour de son départ. Son journal du temps, si copieux sur tout le reste, mentionne ce fait en deux lignes. Heureusement le cardinal a réparé les omissions de l'anglican. Pie IX, auquel il présenta de la part de son ami Sidney Herbert un rapport sur la famine en Irlande, lui parla de Mme Fry, la réformatrice des prisons ; à ce propos, des quakers ; puis de l'Église anglicane, de l'observance des dimanches et des jours de saints ; de la communion sous les deux espèces. Enfin, il loua les bonnes œuvres qui se faisaient en Angleterre en si grand nombre, ajoutant ce mot un peu pélagien : « Quand les hommes font de bonnes œuvres, Dieu donne sa grâce » ; et tournant son regard vers le ciel, il termina en ces termes : « Mes pauvres prières sont chaque jour offertes pour l'Angleterre. » Ainsi finit cette mémorable entrevue entre deux hommes destinés à exercer ensemble une si grande influence sur l'Église et sur le siècle...

L'heure des hésitations finales, des derniers combats était passée. Manning n'avait rien donné à la hâte, à la passion. Il avait lutté aussi longtemps qu'il l'avait osé, plus longtemps peut-être qu'il n'eût dû, contre la voix de sa conscience. Peu à peu, il avait dénoué tous les liens qui l'attachaient à cette Église, tendrement aimée, fidèlement servie. Ce temps de retraite, il l'avait passé dans la lecture du bréviaire, l'initiation à ces beautés spirituelles de la liturgie qui avaient calmé et purifié son âme. Une dernière fois, il alla s'agenouiller à côté de M. Gladstone, dans une église anglicane, dans cette petite chapelle de Buckingham Palace Road et, se relevant quand le service de communion commença, il dit à son compagnon attristé : « Je ne peux plus communier dans l'Église d'Angleterre. »

Le 6 avril 1851, cinquième dimanche de carême, ou de la Passion, Manning et son ami Hope Scott, qui s'étaient promis de marcher la main dans la main, firent abjuration, se confessèrent, firent leur profession de foi, reçurent le baptême sous condition et l'absolution des mains du R. P. Brownhill dans l'église de Hill Street. Le dimanche des Rameaux qui sui-

vit, le cardinal Wiseman en personne les confirma et leur donna la communion dans sa chapelle privée.

C'était la fin d'une vie. Manning croyait que c'était même la fin de sa vie ou du moins de toute activité publique pour lui. Il avait bien, sans la plus légère hésitation, résolu de se faire ordonner prêtre ; mais là s'arrêtaient ses vues, il pensait vivre et mourir, dans une tranquille et douce obscurité, à l'ombre du sanctuaire. Il avait enfin, après tant d'orages, trouvé la paix, ainsi que l'atteste cette lettre : « Je sens que je n'ai point d'autre désir à former que de persévérer dans ce que Dieu m'a donné pour l'amour de son Fils. Quelle issue bénie ! Comme l'âme le dit à Dante : *E de martirio venni a questa pace !* » Le *Times* ayant cru pouvoir annoncer en 1852 son retour à l'anglicanisme, il lui écrivit : « J'ai trouvé dans l'Église catholique tout ce que je cherchais, plus même que je n'aurais été capable de concevoir, tant que je n'étais pas dans son sein. »

Manning n'était pas de ceux qui retournent en arrière ou de ceux qui, la vérité une fois connue et embrassée, s'endorment dans une lâche et égoïste oisiveté. — FRANCIS DE PRESSENSÉ.

REVUE CATHOLIQUE DES INSTITUTIONS DU DROIT

Les adversaires de l'Église en France prétendent que les membres du clergé sont des fonctionnaires publics et des agents du gouvernement, sous prétexte qu'ils reçoivent un traitement de l'État. A ce sujet, nous trouvons dans la *Revue Catholique des Institutions et du Droit* des indications intéressantes pour ceux qui voudraient étudier cette question.

Les membres du clergé catholique, en France. ne sont, en aucun cas, à aucun degré, agents du gouvernement ni fonctionnaires publics.

Cette proposition, qui est une vérité juridique fortement et depuis longtemps établie en doctrine et en jurisprudence, a besoin pourtant — en face d'efforts opiniâtres, de tentatives réitérées, dans la presse, dans le monde officiel actuel, dans le ministère des cultes, pour faire envisager les archevêques et évêques comme des fonctionnaires purs et simples, pour ressusciter en quelque sorte la constitution civile du clergé de néfaste mémoire, pour se passer du Vatican et de l'institution canonique — d'être remise vivement en lumière, avec les autorités nombreuses, imposantes, qui la mettent en relief ; il ne faut jamais laisser prescrire, ni obscurcir ces vérités-là.

Dans la doctrine, elle se trouve établie par : Dalloz, Recueil alphabétique ; V° Culte, n° 146 ; V° Fonctionnaire public, n° 51 ; V° Presse-Outrage, n° 1525 ; Dalloz, supplément de 1890 au Recueil alphabétique ; V° Culte, n° 90 ; V° Fonctionnaire public, n° 4.

Ces recueils signalent comme jurisconsultes s'étant prononcés en ce sens : Serrigny, Parant, de Grattier, Chassant, Dufour, Dupin aîné, Ducrocq, Maugier, Gaudry, Laboulaye, le rapport du député Chapot à l'Assemblée nationale de 1848.

Dans la jurisprudence, nous rencontrons : les arrêts de cassation des 23 août 1793, 23 juin 1831, 9 septembre 1831, 10 septembre 1836. (cités en Dalloz : Alphabétique, V° Culte, n° 146 ; V° Fonctionnaire public, n° 51); les arrêts des 22 février 1845, 23 août 1850, 5 décembre 1872, 10 mai 1873, 20 juin 1873, 4 avril 1874 (cités en Dalloz : Périodique 1845, 1, 169 — 1850, 5, 379—1872, 1, 465 — *Gazette du Palais* 1873, p. 544 — Dalloz : 1873, 1,270 — 1874, 1,275 et 276).

Les arrêts de cours d'appel de Grenoble, 3 mai 1834 ; Montpellier, 12 juillet 1841 ; Bourges, 21 juin 1839 (cités V° culte, n° 146 en Dalloz : Alphabétique) ; de Poitiers et Paris, du 20 juillet 1872 ; de Chambéry, du 16 février 1877 (Dalloz, 1872, 2, 162 — 1873, 2, 69 — 1877, 2, 205) ; de Toulouse (1re chamb., 1er président Fabreguettes, du 20 février 1890 (*Gazette des tribunaux*, 19 avril 1890), etc.

La pensée maîtresse de toutes ces autorités de doctrine et de jurisprudence, pensée toute de vulgaire bon sens, d'une évidence toute fulgurante pour une intelligence droite, non aveuglée par le parti pris, peut se formuler et se dégager comme suit :

« Les ministres du culte catholique peuvent être des personnes publiques à certains égards, être plus que de simples particuliers, mais ne sont, en aucun cas, à aucun degré, les agents de l'autorité publique, du gouvernement, et n'exercent leur mission, leur autorité en vertu d'aucune délégation de la loi ou du gouvernement, ne sont jamais fonctionnaires publics, parce que l'Etat ne saurait leur conférer la mission qu'ils remplissent, leur enseigner la doctrine qu'ils prêchent, leur déléguer l'autorité qu'ils exercent et au nom de laquelle ils agissent, autorité qui est autre et plus haute que celle de l'Etat. Ils sont fonctionnaires, dans l'ordre spirituel seul, nullement dans l'ordre temporel. En les salariant, l'Etat paie une dette convertie, leur verse un équipollent minime des biens ecclésiastiques confisqués en 1790 ; l'Etat n'ayant aucune doctrine religieuse; ne peut déléguer l'enseignement d'aucune doctrine religieuse ; s'il le faisait, il serait tout ensemble catholique, protestant, juif, musulman, puisqu'il salarie ces quatre cultes. C'est l'institution canonique, non le salaire de l'Etat, qui fait la mission, l'autorité des évêques, quoique l'Etat les nomme. Considérer les prêtres comme des fonctionnaires serait, dit Dupin, blesser le sacerdoce dans son essence. »

DOCUMENTS

THE

SUPPER OF THE LORD,

AND

THE HOLY COMMUNION,

COMMONLY CALLED THE MASS

(*Suite*)

§ 93 ¶ *Then shall follow for the Offertory one or more of these Sentences of holy scripture, to be sung while the people do offer, or else one of them to be said by the minister, immediately before the offering.*

Let your light so shine before men, that they may see your good works, and glorify your Father which is is heaven. *Mat.* v.

Lay not up for [21] yourselves treasure upon the earth, where the rust and moth [22] doth corrupt, and where thieves break through

Second Edw. VI. 1552.

§ 93. *After such sermon, homily, or exhortation, the Curate shall declare unto the people whether there be any holy days or fasting days the week following : and earnestly exhort them to remember the poor, saying one or more of these Sentences following, as he thinketh most convenient by his discretion* [4].

Let your light, etc.

[The same throughout as 1549.]

Elizabeth, 1559.

§ 93. *After such Sermon, etc.*

[Same as 1552.[

Let your light, etc.

[The same throughout as 1549.]

James I. 1604.

§ 93. *After such Sermon, etc.*

[Same as 1552.]

Let your light, etc.

[The same throughout as 1549.]

Scotch Liturgy, 1637.

§ 93. *After such Sermon, Homily or exhortation, the Presbyter or Curate shall declare unto the people whether there be any Holy days or Fasting days the week following; and earnestly exhort them to remember the poor, saying (for the offertory) one or more of these Sentences following, as he thinketh most convenient by his discretion, according to the length or shortness of time that the people are offering.*

And in process of time it came to pass, that Cain brought of the fruit of the ground and offering unto the Lord; and Abel, he also brougth of the firstlings of his flock, and of the fat thereof : and the Lord had respect unto Abel and to his offering; but unto Cain and to his offering he had not respect. *Gen.* 4, 3, 4, 5e.

Speak unto the children of Israel, that they bring me an offering : of every man that giveth it willingly with his heart, ye shall take my offering. *Exod.* 25. 2.

Ye shall not appear before the Lord empty : every man shall give as he is able, according to the bles-

[21] Ine one ed., 1559, " for " *omitted.*
[22] In Scotch ed., 1637, " treasures upon earth, where moth and rust. "

and steal : But lay up for yourselves treasures [23] in heaven, where neither rust nor moth doth corrupt, and where thieves do not break through nor [1] steal. *Mat.* vi.

Whatsoever you [2] would that men should do unto you, even so do you [3] unto them : for this is the law and the Prophets *Math.* vii.

Not every one that saith unto me, Lord, Lord, shall enter into the kingdom of heaven, but he that doeth [6] the will of my Father which is in heaven. *Mat.* vii.

Zachee [7] stood forth, and said unto the Lord, Behold, Lord the half of my goods I give to the poor, and if I have done any wrong to any man, I restore fourfold. *Luc.* xix.

Who goeth a warfare at any time at [8] his own cost? Who planteth

---

sing of the Lord your God which he hath given you *Deut.* 16. 16.

David blessed the Lord before all the congregation; and said, Blessed be thou, O Lord, is the greatness, and the glory, and the victory, and the majesty : for all that is in the heaven and in the eart is thine : thine is the kingdom, O Lord, and thou art exalted as head above all. Both riches and honour come of thee, and of thine own do we give unto thee. I know also my God, that thou triest the heart, and hast pleasure in uprightness. As for me, in the uprightness of my heart I have willingly offered all these things : and now have I seen with joy thy people which are present here to offer willingly unto thee. 1 *Chron.*. 29, 10, etc.

Give unto the Lord the glory due unto his name : bring an offering and come into his courts. *Ps.* 96. 8.

Lay not up for yourselves, etc. Matt. vi. 19. 20.

Not evry one that saith, etc. Matt. vii. 12.

[Same as 1549.]

Jesus sat over against the treasury, and beheld how the people cast money into it; and many that were rich cast in much. And there came a certain poor widow, and she threw in two mites, which make a farthing; and he called unto him his disciples, and saith unto them, Verily I say unto you, that this poor widow hath cast more in than all they which have cast into the treasury; for all they did cast in of their abundance, but she of her want did cast in all that she had, even all her living. *Mar.* 12. 41. 42. 43. 44.

Who goeth a warfare, etc. I Cor. ix. 7.

[Same as 1549.]

If we have sown unto you spiritual things, is it a great thing if we shall reap your carnal things? I Cor. ix. 7.

Charles II. 1662.

§ 93. ¶ *Then shall the Priest return to the Lord's Table, and begin the Offertory, saying one or more of these Sentences following, as he thinketh most convenient in his discretion.*

LET your light, etc.

[The same throughout as 1549.]

---

[23] In four eds., 1549, " treasure. "

[1] In eds. 1552, and ed. 1662, " and steal. "

[2] In ed. 1596, and afterwards, " ye. "

[3] In eds. 1552, and afterwards, " you " *omitted.*

[4] This, in eds. 1552. and afterwards, follows on immediately after § 86. See p. 220.

[5] In ed. 1637, references to the verses, as well as chapters, are given throuhout.

[6] In Scotch ed., 1637, and ed. 1662, " dott. "

[7] In ed. 1662, " Zaccheus. "

[8] In Scotch ed., 1637, " at his own charges; " and ed. 1662, " of his own cost. "

a vineyard, and eateth not of the fruit thereof? Or who feedeth a flock, and eateth not of the milk of the flock? I. *Cor.* ix.

If we have sown unto you spiritual things, is it a great matter if we shall reap your worldly things? I *Cor.* ix.

Do ye not know, that they which [9] minister about holy things, live of the sacrifice? They [10] which wait of the altar are partakers with the altar? Even so hath the Lord also ordained : that they which preach the Gospel, should live of the Gospel. I *Cor.* ix.

He which [11] soweth little, shall reap little, and he that soweth plenteously, shall reap plenteously. Let every man do according as he is disposed in his heart; not grudgingly [12] or of necessity; for God loveth a cheerful giver. II *Cor.* ix.

Let him that is taught in the word, minister unto him that teacheth, in all good things. Be not deceived; GOD is not mocked. For whatsoever a man soweth, that shall he reap. *Gala.* vi.

While we have time, let us do good unto all men, and specially unto [13] are of the household of faith. *Gala.* vi.

Godliness is great richess, if a man be contented [14] with that he hath : For we brought nothing into the world, neither may [15] we carry any thing out. I *Timo.* vi.

Charge them which [9] are rich in this world, that they be ready to give, and glad to distributy, laying up in store [16] for themselves a

---

Second Edw. VI. 1552.

Do ye not know, etc.

[Continued same as 1549, to]

..... time of trouble. *Ps.* xli.

Elizabeth, 1559.

Do ye not know, etc.

[Continued same as 1549, to

..... time of trouble. *Ps.* xli.

James I. 1604.

Do ye not know, etc.

[Continued same as 1549, to]

..... time of trouble. *Ps.* xli.

Scotch Liturgy, 1637.

Do ye not know that they which minister about holy things live of hte things of the temple? and they which wait at the altar, are partakers with the altar? Even so hath the Lord ordained, that they which preach the Gospel, should live of the Gospel. I *Cor.* 9. 13. 14.

He which soweth sparingly, shall reap sparingly : and he which soweth bountifully, shall reap bountifully. Every man according as he purposeth in his heart, so let him give, not grudgingly, or of necessity : for God loveth a cheerful giver. 2 *Cor.* 9. 6. 7.

Let him that is taught in the word, communicate unto him that teacheth, in all good things. Be not deceived, God is not mocked : for whatsoever a man soweth, that shall he also reap. *Gal.* 6. 6. 7.

Charge them that are rich in this world, that they be not high-minded

---

[9] In ed. 1662, "who."

[10] In ed. 1596, "And they;" in ed. 1662, "And they who wait at the altar."

[11] In ed. 1662, "that soweth."

[12] In three eds., 1552, and two eds., 1559, "grudging."

[13] In ed, 1662, "that."

[14] In one ed., 1552, and 1596, and ed. 1662, "content."

[15] In one ed., 1549, "can."

[16] In three ed., 1549, "in store" *omitted.*

good foundation, against the time to come, that they may attain eternal life. I *Timo.* vi.

GOD is not unrighteous, that he [17] will forget your works and labour, that proceedeth of love, which love ye have shewed for his name's sake, which [18] have ministered unto [19] the saints, and yet do minister. *Hebre.* vi.

To do good, and to distribute, forget not, for with such sacrifices God is pleased. *Hebre.* xiii.

Whoso hath this world's good, and seeth his brother have need, and shutteth up his compassion from him, how dwelleth the love of God in him? 1 *John* iii.

Give alms [20] of thy goods, and turn never [21] thy face from any poor man, and then the face of the Lord shall not be turned away from thee. *Toby* iv.

Be merciful after thy power : if thou hast much, give plenteously; if thou hast little, do thy diligence gladly to give of that little : for so gatherest thou thyself a good reward in the day of necessity. *Toby* iv.

He that hath pity upon the poor lendeth unto the Lord; and look, what he layeth out, it shall be paid him again. *Prov.* [22].

Blessed be the man that provideth for the sick and needy; the Lord shall deliver him, in the time of trouble. *Psalm* xli [23].

§ 94. *Where there be Clerks, they shalt sing one, or many of the sentences above written, according to the length and shortness of the time, that the people be offering.*

---

nor trust in uncertain riches, but in the living God, who giveth us richly all things to enjoy; that they do good, that they be rich in good works, ready to distribute, willing to communicate : laying up in store for themselves a good foundation against the time to come, that they may lay hold of eternal life. I *Tim.* 6. 17. 18. 19.

God is not unrighteous, to forget your work and labour, of love, which ye have shewed toward his name, in that ye have ministered to the saints, and yet do minister. *Heb.* 6. 10.

To do good, and to communicate, forget not : for with such sacrifices God is well pleased. *Heb.* 13. 16 [17].

Charles II. 1662.

Do ye not know, etc.

[Same throughout as 1549, to

..... time of trouble. *Psalm* xli.

---

[17] In one ed., 1549, " ye. "
[18] In ed. 1662, ', who. "
[19] In three eds., 1549, " to the saints; " in eds., 1552 and 1559, " unto saints. "
[20] In eds. 1559, " almose. "
[21] In ed. 1662' " never turn. "
[22] In one ed. 1549, the two references, by a printer's error, are transposed, In ed. 1596, *misp.* Ps. lxi.

§ 95. *In the mean time, while the Clerks do sing the Offertory, so many as are disposed* [22], *shall offer* [un] *to the poor men's box every one according to his ability and charitable mind.*

§ 96. *And at the offering days appointed every man and woman shall pay to the Curate the due and accustomed offering* [1].

§ 97. *Then so many as shall be partakers of the holy Communion, shall tarry still in the quire, or in some convenient place nigh the quire, the men on the one side, and the women on the other side. All other (that mind no to receive the said holy Communion) shall depart out of the quire, except the ministers and Clerks* [2].

§ 98. *Then shall the minister take so much Bread and Wine, as shall suffice for the persons appointed to receive the holy Communion, laying the bread upon the corporas or else in the paten, or in some other comely thing prepared for that purpose : And putting the wine into the Chalice, or else in some fair or convenient cup, prepared for that use (if the chalice will not serve), putting thereto a little pure and clean water : And setting both the bread and wine upon the Altar* [3].

O. H. C. Edw. VI. 1548.

§ 98. *The time of the Communion shall be immediately after that the Priest himself hath received the sacrament, without the varying of any other rite or ceremony in the Mass (until other order shall be provided), but as heretofore usually the Priest hath done with the sacrament of the body, to prepare, bless and consecrate so much as will serve the people : so it shall* [4] *continue still after the same maner and form, save that he shall bless and consecrate the biggest chalice or some fair and convenient cup or cups full of wine with some water put unto it; and that day, not drink it up all himself, but taking one only sup or draught, leave the rest upon the altar covered* [5],...

[Continued as § 88. See p. 222.]

Second Edw. VI. 1552.

§ 95. *Then shall the Church wardens, or some other by them appointed, gather the devotion of the people, and put the same into the poor men's box : § 96. and upon the offering days appointed, every man and woman shall pay to the Curate the due and accustomed offerings ::*

[Continued as

§ 104... *after which done the Priest shall say* Let us pray for the whole, state, etc. See page 240.]

§ 99. ¶ *After the which, the Priest shall proceed, saying* [6].

Lift up your hearts.

Answer. We lift them up, etc.

[Same as 1549.]

Elizabeth, 1559.

§ 95. *Then shall the Church-wardens, etc.*

Same as 1552.]

[Here follows § 104, see p. 240.]

§ 99. *After the which the Priest shall proceed, saying,*

Lift up your hearts.

Answer. We lift them up, etc.

[Same as 1549.]

---

[22] In one ed., 1549, " be. "

[1] This rubric is represented by the latter part of § 149 of 1552, and after. See p. 264.

[2] This rubric is partly represented by § 87 of 1662. See p. 223. See also paragraph beginning " Which thing, " col. 2, p. 226, in eds. 1552 to 1636.

[3] This rubric of 1549, much altered from § 98 of 1548, is partially represented by § 98 of 1637 and 1662.

[4] In one ed., 1548, " shall yet. "

[5] In O. H. C., this follows after § 92, p. 230.

[6] This, in 1552, and subsequent editions, follows after § 114. See p. 252.

§ 99 *then then Priest shall say,*

The Lord be with you.

Answer. And with thy spirit.

Priest. Lift up your hearts.

Answer. We lift them up unto the Lord.

Priest. Let us give thanks to [7] our Lord God.

Answer. It is meet and right so to do.

Priest [8]. It is very meet, right, and our bounden duty, that we should at all times, and il all places, give thanks to [7] thee, O Lord, holy Father, almighty everlasting God.

James I. 1604.

§ 95. *Then shall the, etc.*
Same as 1552.]
[Here follows § 88. See p. 223.]

§ 99. *After the which, etc.*
Lift up your hearts.
Answer. We lift them up, etc.
[Same as 1549.]

§ 95. *While the presbyter distinctly pronounces some or all of these sentences for the offertory, the deacon or (if no such be present) one of the churchwardens shall receive the devotions of the people there present, in a bason provided for that purpose. And when all have offered, he shall reverently bring the said bason, with the oblations therein, and deliver it to the presbyter, who shall humbly present it before the Lord, and set it upon the holy table.*

§ 98. *And the presbyter shall then offer up, and place the bread and wine prepared for the Sacrament upon the Lord's table, that it may be ready for that service.*

[Here follows § 104. See p. 241]

§ 99. *After the which the Presbyter shall proceed, saying.*

Lift up your hearts.
Answer. We lift them up, etc.
[Same as 1549, except Presbyter for Priest in both instances.]

Charles II. 1662.

§ 95. ¶ *Whilst these Sentences are in reading, the Deacons, Churchwardens, or other fit person appointed for that purpose, shall receive the alms for the poor, and other devotions of the people, in a decent basin, to be provided by the Parish for that purpose; and reverently bring it to the Priest, who shall humbly present and place it upon the holy Table.*

§ 98. ¶ *And when there is a Communion, the Priest shall then place upon the Table so much Bread and Wine, as he shall think sufficient;*

[Continued as § 104... *after which done*. See p. 241.]

§ 99. ¶ *After which the Priest shall proceed, saying,*

Lift up your hearts.
Answer. We lift them up, etc.

[Same as 1549, to]

right so to do.

§ 100. ¶ *Then shall the Priest turn to the Lord's Table, and say,*

It is very meet, right, and our bounden duty, that we should at all times, and in all places give thanks unto thee, O Lord, holy Father, Almighty, everlasting God.

These words [Holy Father] *must be omitted on Trinity Sunday.*

---

[7] In most eds. 1552, 1559, and all afterwards, " unto. "
[8] In three ed., 1549, " *The Priest.* "

§ 101. *Here shall follow the proper preface* [9] *according to the time (if there be any specially appointed,) or else immediately shall follow,*

Therefore with angels, [etc.]

PROPER PREFACES.

¶ *Upon Christmas Day.*

BECAUSE thou didst give Jesus Christ, thine only Son, to be born as this day [10] for us, who by the operation of the Holy Ghost was made very man, of the substance of the Virgin [11] Mary his mother, and that without spot of sin, to make us clean from all sin. Therefore, etc. [12].

¶ *Upon Easter Day.*

BUT chiefly are we bound to praise thee, for the glorious resurrecof thy Son Jesus Christ, our Lord; for he is the very Paschal Lamb, which was offered for us, and hath taken away the sin of the world, who by his death hath destroyed death, and by his rising to life again hath restored to us everlasting life. Therefore, etc.

¶ *Upon the* [13] *Ascension Day.*

THROUGH thy most dear beloved Son, Jesus Christ our Lord, who after his most glorious resurrection manifestly appared to all his

Second Edw. VI. 1552

§ 101. *Here shall follow the proper Preface, etc.*

[Same as 1549.]

PROPER PREFACES.

¶ *Upon Christmas day, and seven days after.*

BECAUSE thou didst give, etc.

[Same as 1549.]

¶ *Upon Easter day, and seven days after.*

BUT chiefly are awe bound, etc.

[Same as 1549.]

¶ *Upon the* [13] *Ascension day, and seven days after.*

THROUGH thy most dear beloved, etc.

[Same as 1549.]

¶ *Upon Whitsunday, and six days after.*

THROUGHT Jesus Christ, etc.

[Same as 1549.]

¶ *Upon the feast of Trinity only.*

IT is very meet, right, etc.

[Same as 1549, to]

inequality. Therefore with, etc.

Elizabeth, 1559.

§ 101. *Here shall follow, etc.*

[Same as 1549.]

PROPER PREFACES, etc.

[Same Prefaces as 1549, with the rubrics of 1552.]

inequality. Therefore with, etc.

James I. 1604.

§ 101. *Here shall follow, etc.*

[Same as 1549.]

PROPER PREFACES, etc.

[Same Prefaces as 1549, with rubrics of 1552.]

iniquality. Therefore with, etc.

[9] In one ed., 1549, and 1552, "Prefaces."

[10] In ed. 1662, "as at this time."

[11] In Scotch ed. 1637, ",he blessed Virgin Mary."

[12] In some eds., 1552, and in all, 1559, 1604, 1662, "Therefore with Angels," etc. *throughout.*

[13] In ed. 1662, "the" *omitted.*

disciples [14], and in their sight ascended up into heaven, to prepare a place for us, that where he is, thither might we [15] also ascend, and reign with him in glory. Therefore, etc.

¶ *Upon Whitsunday.*

THROUGH Jesus [16] Christ our Lord, according to whose most true promise, the Holy Ghost came down this day [17] from heaven, with a sudden great sound, as it had been a mighty wind, in the likeness of fiery tongues, lighting upon the Apostles, to teach them, and to lead them to all truth, giving them both the gift of divers languages, and also boldness with fervent zeal, constantly to preach the Gospel unto all nations, whereby we are [18] brought out of darkness and error, into the clear light and true knowledge of thee, and of thy Son Jesus Christ. Therefore, etc.

¶ *Upon the feast of the Trinity.*

IT is very meet, right, and our bounden duty, that we should at all times, and in all places, give thanks to thee, O Lord almighty, [19] everlasting God, which [20] art one God, one Lord, not one only person, but three persons in one substance : For that which we believe of the glory of the Father, the same we believe of the Son, and of the Holy Ghost, without any difference, or inequality : whom the angels, etc.

Scotch Liturgy, 1637.

§ 101. *Here shall follow, etc.*

[Same as 1549.]

PROPER PREFACES.

[Same Prefaces as 1549, with rubrics of 1552. to]

inequality. Therefore with, etc.

Charles II. 1662.

§ 101. ¶ *Here shall follow the Proper Preface, etc.*

[Same as 1549.]

THEREFORE with Angels and Archangels and with all the company of heaven we laud and magnify thy glorious Name, evermore praising thee, and saying, Holy, holy, holy, Lord God of hosts: Heaven and earth are full of thy glory. Glory be to thee, O Lord most Hight. *Amen.*

¶ PROPER PREFACES, etc.

[The same Prefaces as 1549, with the rubrics of 1552, to]

¶ *Upon the feast of Trinity only.*

WHO art one God, one Lord; not one only person, but three persons in one substance : For that which we believe of the glory of the Father, the same we believe of the Son, and of the holy Ghost, without any difference or inequality. Therefore with Angels, etc.

---

14 In eds. 1552, and afterwards, " Apostles. "
15 In ed. 1662, " we might. "
16 In one ed., 1552, and 1559, " Jesu. "
17 In ed. 1662, " as at this time from. "
18 In ed. 1662, " have been. "
19 In eds., 1542, and afterward, " and everlasting. "
20 In ed. 1662, " who. "

§ 102. *After which preface shall follow immediately.*

Therefore with Angels and Archangels, and with all the holy company of heaven, we laud and magnify thy glorious name, evermore praising thee, and saying,

¶ Holy, holy, holy, Lord God of Hosts : heaven and earth are full of thy glory : Osannah in the highest. Blessed is he that cometh in the name of the Lord : Glory to thee, O Lord, in the highest.

§ 103. *This the Clerks shall also sing.*

§ 104. ¶ *When the Clerks have done singing, then shall the Priest, or Deacon, turn him to the people, and say,*

Let us pray for the whole state of Christ's Church.

§ 105. ¶ *Then the Priest, turning him to the Altar, shall say or sing, plainly and distinctly, this prayer following :*

Second Edw. VI. 1552.

§ 102. *After which preface, shall follow immediately.*

¶ Therefore with Angels and Archangels, and with all the company of heaven, we laud and magnify thy glorious name, evermore praising thee, and saying :

Holy, holy, holy, Lord God of hosts : heaven and earth are full of thy glory : glory be to thee, O Lord most high.

[Here follows § 115, and the prayer, "We do not presume," etc.[See p. 252.]

§§ 104, 5... *After which done the Priest* [21] *shall say* [22].

Let us pray for the whole state [23] of Christ's Church militant here in earth.

ALMIGHTY and everliving God, which by thy holy Apostle hast taught us to make prayers and supplications, and to give thanks for all men : we humbly beseech thee most mercifully to accept our * alms [2], and to receive these our prayers.

* If there be none[1] alms given unto he poor, then shall the words of accepting our alms he left out unsaid.

[Continued the same as 1549, to]

... unity and godly love.

We beech thee also to save and defend all Christian Kings, Princes, and governors, and specially thy servant, Edward our King, that under him we may be godly and quietly governed :

[Continued the same as 1549, to].

true religion and virtue.

Elizabeth, 1559.

§ 102. *After which Preface, etc.*

[Same as 1552.]

[Here follows § 115. See p. 252.]

§§ 103, 4... *After which done the Priest shall say,*

Let us pray for the whole, etc.

[Same as 1552, except]

and specially thy servant Elizabeth our Queen,

[and "her," for "him," and "his."]

James I. 1604.

§ 102. *After which Preface, etc.*

[Same as 1552.]

[Here follows § 115. See p. 253.]

§§ 104, 5... *After which done the Priest shall say,*

Let us pray for the whole, etc.

[Same as 1552, except]

and specially thy servant James our King,

---

[21] In ed. 1578, "*Minister.*"

[22] This, in eds. 1552, 1559, 1604, and afterwards, is a continuation of § 96, p. 235.

[23] In eds., 0552, and one ed., 1559, "estate,"

[1] In one ed., 1552. 1559, and all afterwards "unto alms."

[2] In eds., 1559, "almose."

ALMIGHTY and everliving God, which by thy holy apostle hast taught us to make prayers and supplications, and to gives thanks for all men : We humbly beseech thee

most mercifully to receive these our prayers, which we offer unto thy divine Majesty, beseeching thee to inspire continually the universal Church with the spirit of truth, unity, and concord : And grant that all they that do confess thy holy name, may agree in the truth of thy holy word, and live in unity and godly love. Specially we beseech thee to save and defend thy servant Edward our King, that under him we may be godly, and quietly governed. And grant unto his whole council, and to all that be [3] put in authority under him, that they may truly and indifferently minister justice, to the punishment of wickedness and vice, and to the maintenance of God's [4] true religion and virtue.

Give grace (O heavenly Father) to all Bishops, Pastors [5], and Curates, that they may both by their life and doctrine set

---

Scotch Liturgy, 1637.

§ 102. *After which Prefaces, shall follow immediately this Doxology.*

THEREFORE with Angels, etc.

[Same as 1552, to]

[Here follows § 106, See p. 244.]

§ 104. *And then he shall say* [5],

Let us pray for the whole, etc.

[Same as 1552, except]

and specially thy servant Charles our King,

Charles II. 1662.

§§ 102, 3. ¶ *After each of which Prefaces, shall immediately be sung or said,*

THEREFORE with Angels and Archangels, and with all the company of heaven, we laud and magnify thy glorious Name, evermore praising thee, and saying, Holy, holy, holy, Lord God of hosts, heaven and earth are full of thy glory.

Glory be to thee, O Lord, most hihh. *Amen.*

[Here follows, § 115, p. 253.]

§§ 104, 5... *After which done, the Priest shall say* [2],

Let us pray for the whole state of Christ's Church militant here in earth.

ALMIGHTY and everliving God, who by thy, etc.

[Same as 1549, except following insertion.]

most mercifully [*to accept our alms and oblations, and*] to receive these our prayers, which we offer unto thy divine Majesty, etc.

If there be no alms or oblations then shall the words [*of accepting our alms and oblations*] be left out unsaid.

Same as 1549, to.]

We beseech thee also to, etc.

[Same as 1552, to]

and specially thy servant Charles our King,

[continued to]

true religion and virtue.

---

[3] In ed, 1662, " are. "
[4] In ed. 1662, " thy true. "
[5] This rubric, in eds. 1637 and 1662, is continuation of § 18.
[6] In ed. 1662, " Pastors " *omitted.*

forth thy true and [7] lively word, and rightly and duly administer thy holy Sacraments: and to all thy people give thy heavenly grace, that with meek heart and due reverence they may hear and receive thy holy word, truly serving thee in holiness and righteousness all the days of their life.

And we most humbly beseech thee of thy goodness (O Lord) to comfort and succour all them, which in this transitory life be in trouble, sorrow, need, sickness, or any other adversity.

And especially we commend unto thy merciful goodness this congregation which is here assembled in thy name, to celebrate the commemoration of the most glorious death of thy Son: And here we do give unto thee most high praise, and hearty thanks, for the wonderful grace and virtue, declared in all thy saints, from the beginning of the world: And chiefly in the glorious and most blessed virgin Mary, mother of thy Son Jesu Christ our Lord and God, and in the holy Patriarchs, Prophets, Apostles and Martyrs, whose examples (O Lord) and stedfastness in thy faith, and keeping thy holy commandments, grant us to follow, We commend unto thy mercy (O Lord) all other thy servants, which are departed hence from us, with the sign of faith, and now do rest in the sleep of peace: Grant unto them, we

---

Second Edw. VI 1552.

Give grace (O heavenly Father) to all Bishops, Pastors [8] and Curates, etc.

[Same as 1549, to]

heavenly grace, and especially to this congregation here present, that with meek heart and due reverence they may hear and receive thy holy word, truly serving thee in holiness and righteousness all the days of their life.

And we most humbly beseech thee of thy goodness (O Lord) to comfort and succour all them, which [9] in this transitory life be [10] in sorrow, need, sickness, or any other adversity.

Grant this, O Father, for Jesus Christ's sake, our only mediator and advocate. Amen.

[Here follows, § 91. *Then shall follow this exhortation, etc.* See p. 226.]

Elizabeth, 1559.

Give grace (O heavenly Father), etc.

Same as 1552, to]

Mediator and Advocate. Amen.

[Here follows § 91. See p. 227.]

James I. 1604.

Give grace (O heavenly Father), etc.

[Same as 1552.]

Mediator and Advocate. Amen.

[Here follows § 91. See p. 228.]

---

[7] In one ed., 1552, and 1559, "and" *omitted*.
[8] In ed. 1662, "Pastors" *omitted*.
[9] In ed. 1662, "who."
[10] In ed. 1662, "are in trouble, sorrow."

beseech thee, thy mercy, and everlasting peace, and that, at the day of the general resurrection, we and all they which be of the mystical body of thy Son, may altogeter be set on his right and, and hear tgat his most joyful voice : Come unto me, O ye that be blessed of my Father, and possess the kingdom, which is prepared for you from the beginning of the world :

grant this, O Father. for Jesus Christ's sake, our only Mediator and Advocate.

O God heavenly Father, which of thy tender mercy didst give thine [11] only Son Jesu [12] Christ, to suffer death upon the cross for our redemption, who made there (by his one [13] oblation [14], once

---

Scotch Liturgy, 1637.

Give grace O heavenly Father to all Bishops Presbyters and Curates, that they, etc.

[continued the same as 1549, to]

all the days of their life.

[And we commend especially unto thy merciful godness the congregation which is here assembled in thy Name to celebrate the commemoration of the most precious death and sacrifice of thy Son our Saviour Jesus Christ.] *When there is no Communion these words thus enclosed are to be left out.*

And we most humbly beseech thee, etc.

[continued the same as 1549, to]

any other adversity.

And we also bless thy holy Name for all those thy servants, who, having finished their course in faith, do now rest from their labours. And we yield unto thee most high praise and hearty thanks, for the wonderful grace and virtue declared in all thy saints, who have been the choice vessels of thy grace, and the lights of the world in their several generations : most humbly beseeching thee, that we may have grace to follow the example of their stedfastness in thy faith, and obedience to thy holy commandments : that at the day of the general resurrection we, and all they which are of the mystical body of thy Son, may be set on his right hand, and hear that his most joyful voice, Come ye blessed of my Father, inherit the kingdom prepared for you from the foundation of the world.

Grant this, O Father, for Jesus Christ's sake, our only mediator and advocate. *Amen.*

[Here follows § 91. See p. 227.[

Charles II. 1662.

Give grace O heavenly Father, etc.

[Same as 1552, to]

or any other adversity.

[Instead of the paragraph of ed. 1549 beginning, " And especially we commend, is substituted the following.]

And we also bless thy holy Name, for all thy servants departed this life in thy faith and fear; beseeching thee to give us grace sp to follow their good examples, that with them we may be partakers of thy heavenly kingdom.

Grant this, O Father, for Jesus Christ's sake our only Mediator and Advocate. *Amen.*

[Here follows § 92. *When the Minister giveth warning, etc.* See p. 236.]

---

11 In Scotch ed., 1637, " thy. "

12 In one ed., 1549. in all eds., 1552, and afterwards, " Jesus. "

13 In ed. of 1597, " one " is printed " own. " In the first edition of 1549, it is spelt " his awne oblacion. "

14 In eds. 1552, and all afterwards, " oblation of himself. "

offered) a full, perfect, and sufficient sacrifice, oblation, and satisfaction, for the sins of the whole world, and did [15] institute, and in his holy Gospel command us to celebrate [16], a perpetual memory of that his precious death [17], until his coming again :

Hear us (O merciful Father) we beseech thee; and with thy holy Spirit and word vouchsafe to bl✠ess and sanc✠tify these thy gifts, and creatures of bread andwine, that they may be unto us the body and blood

---

Second Edw. VI. 1552.

§ 107. *Then the Priest standinh up shall say, as followeth* [17].

ALMIGHTY God our heavenly Father, which of thy, etc.

[Continued the same as 1549, to]

Hear us, O merciful Father, we beseech thee : and grant that we receiving these thy creatures of bread and wine, according to thy Son our Saviour Jesu Christ's holy institution, in remembrance of his death and passion, may be partakers of his most blessed body and blood : who, in the same nihgt that he was betrayec, took bread, and when he had given thanks, he brake it, and gave it to his discilpes saying :

[Same as 1549, (but with the side-notes omitted), to]

in remembrance of me.

Here follows,
§ 116. *Then shall the Minister first, etc.* See p. 252.]

Elizabeth, 1559.

§ 107. *Then the Priest standing, etc.*

ALMIGHTY God our heavenly Father, which of thy, etc.

[The same as 1552.]
[Here follows § 116. See p. 252.]

James I. 1604.

§ 107. *Then the Priest standing, etc.*

ALMIGHTY God our heavenly Father, which of thy, etc.

[The same as 1552.]
[Here follows § 116. See p. 252.]

Scotch Liturgy, 1637.

§ 107. *Then the presbyter, standing up, shall say the prayer of Consecration, as followeth,*

§ 106. *but then, during the time of consecration, he shall stand at such a part of the holy table where he may with the more ease and decency use both his hands* [18];

ALMIGHTY God our heavenly Father, which of thy, etc.

[Same as 1549, to]

Hear us, O merciful Father, we most humbly beseech thee, and of thy almighty goodness vouchsafe so to bless and sanctify, with thy word and Holy Spirit, these thy gifts and creatures of bread and wine, that they may be unto us the body and blood of thy most dearlx beloved

---

[15] In one ed., 1552, and 1559, "diddest."
[16] In eds. 1552, and all afterwards, "continue."
[17] In Scotch ed., 1637, "death and sacrifice."
[18] In eds., and afterwards, this 1552 follows on after § 1005, p. 252.
[19] This, in the Scotch Liturgy, follows immediately after the Prefaces, § 112. See p. 241.

of thy most dearly beloved Son Jesus Christ. Who, in the same night that he was betrayed, took bread, and when he had blessed, and given thanks, he brake it, and gave it to his disciples, saying : Take, eat, this is my body which is given for you : do this in remembrance of me.

[19] Here the Priest must take the bread into his hands.

Likewise after supper he took the cup and when he had given thanks, he gave it to them, saying : Drink ye all of this, for this is my blood of the new Testament, which is shed for you and for many, for remission of sins : Do this as oft as you [21] shall drink it, in remembrance of me.

[19] Here there Priest shall take the cup into his hands.

§ 108. *These words before rehearsed are to be said, turning still to the Altar, without any elevation, or shewing the Sacrament to the people.*

WHEREFORE, O Lord and heavenly Father, according to the Insti-

---

Son, so that we, receiving them according to thy Son our Saviour Jesus Christ's holy institution, in remembrance of his death and passion may be partakers of the same his most blessed body and blood — who in the night that he wass betrayed ***tookbread*** and when he had given thanks he brake it and gave it to his disciples saying :

At these words [*took bread*] the Presbyter that officiatet is to take the Paten in his hand.

At these words [*took bread*] he is to take the chalice in his hand and lay his hand upon inmuch, be it in chalice or flagons, as he so tends to consecrate.

[Continued same as 1549, except variation in side--notes.]

Charles II. 1662.

§ 186 ¶ *When the Priest, standing before the Table, hath so ordored the Bread and Wine, that he may with the more readiness and decency break the Bread before the people, and take the Cup into his hands,*

§ 107, *he shall say the Prayer of Consecration, as followeth.*

ALMIGHTY God our heavenly Father, who of thy, etc.

[Same as 1529, to]

... Hear us, o merciful Father, we most humbly beseech thee, and grant that we receiving these thy icreatures of bred and wine, accorrng to thy Son our Saviour Jesus Christ's holy institution, in remembrance of his death and passion, may be partakers of his most blessed body and blood : Who in the same night that he was betrayed (*a*) took bred, and when he had given thanks, (*b*) he brake it, and gave it to his disciples, saying, Take, eat, (*c*) this is my body which is given for you, do this in remembrance of me. Likewise after Supper (*d*) he took the cup, and when he had given thanks, he gave it to them, saying, Drink ye all of this, for this (*e*) is my blood of the New Testament, which is shed for you and for many for the remission of sins : Do this, as oft as ye shall drink it, in remembrance of me *Amen.*

(*a*) Hare the Priest is to take the Paten into his auds :

(*b*) And here to break the bread :

(*c*) And here to lay his hand upon all the bread.

(*d*) Here he is to take the cup into his and :

(*e*) And here to lay his and upon every vessel (be it Chalice or Flagon) in whic there is any wir to be consecrat

[Here follows § 116. See p. 253].

---

[20] In eds. 1552, 1559, and 1604, these two side-notes are *omitted*.
[21] In eds. 1552, and afterwards, " ye. "

tution of thy dearly beloved Son, our Saviour Jesu [22] Christ, we thy humble servants do celebrate, and make here before thy divine Majesty, with these thy holy gifts, the memorial which thy Son hath willed us to make : having in remembrance his blessed passion, mighty resurrection, and glorious ascension, rendering unto thee most hearty thanks, for the innumerable benefits procured unto us by the same, entirely desiring [23] thy fatherly godness, mercifully to accept

this our Sacrifice of praise and thanksgiving : most humbly beseeching thee to grant, that by the merits and death of thy Son Jesus Christ, and through faith in his blood, we and all thy whole church may obtain remission of our sins, and all other benefits of his passion. And here we offer and present unto thee (O Lord) ourself [24], our souls, and bodies, to be a reasonable, holy, and lively sacrifice unto thee :

humbly

beseeching thee, that whosoever shall be partakers [3] of this holy Communion, may worthily receive the most precious body and blood of thy Son Jesus Christ, and be fulfilled with thy grace and heavenly benediction, and made one body with thy Son Jesus Christ [4], that he may dwell in them, and they in him.

Second Edw V. 1552.

§ 108. ¶ *After shall be said as followeth* [1].

O. Lord and heavenly Father, we, thy humble servants, entirely desire thy fatherly goodness, mercifully to, etc.

[Continued same as 1549, to]

humbly beseeching thee, that all we which be [2] partakers of this holy Communion, may be fulfilled with thy grace and heavenly benediction. And although we be unworthy (through our manifold sins) to offer unto thee any sacrifice, Yet we beseech thee to accept this our bounden duty and service, not weighing our merits, but pardoning our offences, through Jesus Christ our Lord; by whom, and with whom, in the Unity of the Holy Ghost, all honour and glory be unto thee, O Father almighty, world without end. Amen.

[Here follows,
§ 126. *Or this*, Almighty and everling, etc.
See p. 256]

Elisabeth, 1559.

§ 108... *After shall be said as followeth.*

O Lord heavenly, etc.

[Same as 1552, to]

... world withoud end. Amen.

[Here follows § 127. See p. 256.]

James I 1604.

§ 108... *After shall be said as followeth.*

O Lord and heavenly, etc.

[Same as 1552, to]

... world without end. Amen.

[Here follows § 127. See p. 256.]

---

[22] In Scotch ed., 1637, " Jesus. "

[23] In Scotch ed., 1637, " and we entirely desire. "

[24] In ed. 1552, and afterwards, " ourselves. "

[1] In eds. 1552, and in all afterwards this follows on after § 126. See p. 256.

[2] In ed. 1662, " who are. "

[3] In one ed., 1549, " parfaker. "

[4] In Scotch ed., 1636, " one body with him that. "

And although we be unworthy (through our manifold sins) to offer unto thee any Sacrifice : Yet we beseech thee to accept this our bounden duty and service,

and command these our prayers and supplications, by the ministry of thy holy Angels, to be brought up into thy holy Tabernacle before the sight of thy divine Majesty;

not weighing our merits, but pardoning our offences, through [5] Christ our Lord; by whom, and with whom, in the unity of the Holy Ghost, all honour and glory be unto thee, O Father Almighty, world without end. Amen.

Let us pray.

As our Saviour Christ hath commanded and taught us, we are bold to say. Our Father, which art in heaven, hallowed be thy name. Thy Kingdom come. Thy will be done in earth, as it is in heaven. Give us this day our daily bread. And forgive us our trespasses, as we forgive them that trespass against us. And lead us not into temptation.

The Answer. But deliver us from evil. Amen [6].

Scotch Liturgy. 1637.

§ 108. *Immediately after shall be said this Memorial or Prayer of Oblation followeth.*

WHEREFORE, O Lord, etc.

[The same as 1549 throughout, except parahraph, " and command these our prayers *to* thy divine Majesty, " is *omitted*.]

§ 109. *Then shall the presbyter say,*

As our Saviour Christ hath commanded and taught us we are bold to say, Our Father, Which art in heaven, etc. Amen.

[Herh follows,
§ 115. *Then shall the Presbyter, kneeling down at God's board, etc.*
See p. 253.]

Charles II. 1662.

§ 108. ¶ *After shall be said, as followeth.*

O LORD and heavenly Father, we thy humble servant entirely desire thy Fatherly goodness, mercifully to, etc.

[Same as 1549, to]
humbly beseeching thee, etc.
[Same as 1552, to]
world without end. Amen.

[Here follows § 127. See p. 227.]

---

[5] In Scotch ed., 1637, " Jesus Christ. "
[6] In one ed., 1549, " Amen " *omitted*.

Le Directeur-Gérant : FERNAND PORTAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.